



Valls et Macron démolissent les droits sociaux, patrons et PDG encaissent



Grèce

**Les reculs du
gouvernement
et l'intérêt
des travailleurs**

page 8

Ukraine

**Un an après
Maidan,
la guerre
fait rage**

page 8

Racisme

**Ceux qui le
nourrissent et
ceux qui prétendent
le combattre**

page 6

Macron et Valls : les démolisseurs des droits des travailleurs

Le recours au 49.3 par le gouvernement, pour faire passer la loi Macron, et la motion de censure de l'UMP n'ont été qu'un concentré de comédie et d'hypocrisie politiciennes.

Les médias l'ont rappelé : en 2006 Hollande, alors qu'il était dans l'opposition, avait dénoncé le recours au 49.3 par le gouvernement de droite comme « une brutalité, un déni de démocratie, une manière de freiner ou d'empêcher le débat parlementaire ». Un des députés PS de l'époque, Manuel Valls, en demandait même l'abrogation.

Aujourd'hui, les rôles sont inversés, et c'est la droite qui donne des leçons de démocratie. Jusqu'à ce qu'elle revienne au pouvoir et marche sur ses propres boniments concernant la « représentation populaire ».

Hypocrisie encore quant aux prétendues divergences politiques sur la loi Macron. À commencer par les députés « frondeurs » et ceux d'Europe écologie, qui ne pouvaient pas voter cette loi du fait de désaccords trop importants. Mais, dès que les choses sont devenues sérieuses, ils sont rentrés dans le rang ! C'est une leçon dont il faut se souvenir, car on ne peut pas accorder sa confiance à des politiciens aussi prompts à trahir leurs convictions pour conserver leur strapontin.

Du côté des députés de droite, ce fut la même hypocrisie. Ils ne peuvent pas se plaindre de ce que Macron et Valls reprennent leur politique, alors ils leur reprochent de ne pas aller assez vite.

Quant à Valls, ce petit jeu lui a permis de montrer que rien ne l'arrêtera dans ses réformes propatronales, et surtout pas les états d'âme de quelques socialistes qu'il dénonce comme attardés.

Cette comédie est écœurante et ne peut pas dissimuler le fond : la droite et la gauche se succèdent pour imposer des lois toutes plus antiouvrières les unes que les autres.

La loi Macron n'est pas encore passée au Sénat que Valls lance une nouvelle loi avec Rebsamen, le ministre du Travail. Tous deux ne s'en cachent pas, il s'agit d'adopter les propositions du Medef sur les seuils sociaux et le « dialogue social ».

Avec Hollande, le patronat aura été comblé. Le Medef voulait une réforme des retraites, il l'a eue. Il voulait une baisse du coût du travail, il l'a obtenue avec le crédit d'impôt compétitivité. En prime, avec le pacte de solidarité, le gouverne-

ment lui a même servi une baisse d'impôt.

Mais il y a une chose dont le patronat rêve depuis longtemps : pouvoir négocier « librement » de patron à salarié, de façon à profiter de sa position de force et passer outre les limitations imposées par le Code du travail.

Et, là encore, le gouvernement s'y est engagé. La loi de juin 2013 a donné le droit aux employeurs de déroger au Code du travail s'ils parvenaient à faire signer des accords d'entreprise. En refusant par exemple d'inscrire dans sa loi, au nom du dialogue social, la majoration salariale pour les salariés qui travailleront le dimanche dans les zones touristiques, Macron continue dans la même veine.

Macron a d'ailleurs salué les bons résultats de Renault et de Peugeot, en louant le dialogue social. « Les efforts ont payé ! », a-t-il dit. C'est sûr, entre les suppressions d'emplois, le blocage des salaires, l'allongement du temps de travail et l'augmentation des cadences, les ouvriers en ont fait, des efforts. Mais ce n'est pas pour eux que ça paye, c'est pour les actionnaires !

Contrairement aux mensonges des perroquets du Medef que sont Macron et Valls, l'entreprise n'est pas le lieu où patron et salariés se serrent les coudes et se partagent les fruits de la réussite. Elle est le lieu de la lutte de classe, le lieu où le patronat se bat pour accroître l'exploitation, et les salariés pour la faire reculer.

Moins de Code du travail, moins de recours en justice, place aux accords d'entreprise... tout en affaiblissant la représentation syndicale dans l'entreprise : le gouvernement livre les salariés à la férocité patronale.

Face au pouvoir d'un patron, un travailleur isolé est forcément perdant. Le seul moyen de contrebalancer son pouvoir et la puissance que lui confère son argent, c'est la force collective des travailleurs et leur organisation.

Tout au long de décennies de confrontation, cette force collective a arraché à la bourgeoisie des lois sociales. Même s'il a toujours fallu se battre dans les entreprises pour qu'elles soient appliquées, elles n'en sont pas moins un précieux point d'appui pour les salariés. Maintenant que la bourgeoisie se sent assez forte pour le faire, elle veut tout liquider, avec la complicité du gouvernement. Il faut s'y opposer, et cette opposition ne peut venir que des travailleurs eux-mêmes.

Au sommaire

SOCIÉTÉ

Bilan CICE : c'est Noël pour le patronat	3
Tout bénéfice pour La Poste	3
Frondeurs du PS : des bavardages inoffensifs	3
Procès Bettencourt	4
Sanofi	4
Famille Balkany	4
Fil rouge	4
Dialogue social : le catalogue des souhaits du Medef	5
Loi macron	5
Racisme : ceux qui l'alimentent en prétendant le combattre	6
Cukierman jette de l'huile sur le feu	6
Hollande défend l'arsenal nucléaire	6
Records boursiers	7
Spéculation : les banquiers prospèrent sur la faim	7

On n'est jamais si bien servi que par soi-même

7

Surendettement

10

Universités : coupes budgétaires en vue

10

Dexia : arnaque sur les collectivités

10

Les hôpitaux intoxiqués par les banques

10

DANS LE MONDE

Grèce : les reculs de Tsipras et l'intérêt des travailleurs

8

Ukraine : un an après, l'incendie fait rage

8

Egypte : Al-Sissi veut renforcer sa dictature

9

Porte-avions français dans le Golfe

9

Maroc : le droit à l'avortement

16

Afrique : le capitalisme entretient la pauvreté et la maladie

16

American sniper : la fabrique des assassins

16

Total : pour quelques dollars de plus

16

ENTREPRISES

Famar-Orléans

11

Thalès-Brive

11

Alpina-Chambéry

11

PSA

12

Faurecia

12

Goodyear- Amiens

12

Mulhouse : les agents territoriaux

12

Caf de la Gironde

13

Arféo-Buroform - Valdivienne

13

Ascometal

13

Conseil régional Rhône-Alpes

13

Hôpitaux de Marseille

14

Hôpital Le Vinatier - Bron

14

Un étage réservé aux riches dans les hôpitaux publics

14

Alstom - Saint-Ouen

15

Basse Normandie

15

Lutte Ouvrière dans les kiosques

Notre journal est disponible chez les marchands de journaux, distribué par les Messageries lyonnaises de presse (MLP).

Les idées que nous défendons doivent pouvoir entrer en contact avec un plus large public. C'est pourquoi nous comptons sur tous nos amis, militants et sympathisants ou lecteurs occasionnels. Ils peuvent intervenir auprès des marchands de journaux qu'ils connaissent, pour que ceux-ci affichent notre journal, et les en remercier, non seulement en leur achetant *Lutte Ouvrière* mais en les privilégiant pour leurs autres achats de presse. Ils peuvent aussi nous signaler les points de vente où *Lutte Ouvrière* n'apparaît pas, mais où ils pensent que ce serait souhaitable. Sur le site Internet de *Lutte Ouvrière* (rubrique « dans les kiosques ») on peut désormais trouver la liste des points de vente où notre journal est disponible.

Merci à tous nos lecteurs de faire mieux connaître *Lutte Ouvrière*.

LEUR SOCIÉTÉ

CICE : Sapin c'est Noël pour le patronat

En déplacement dans les Yvelines le lundi 23 février, le ministre des Finances Sapin a rencontré des représentants de petites et moyennes entreprises pour faire le bilan du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE). Mis en place dès 2013, le CICE vient encore réduire les cotisations sociales patronales. Pour l'année 2014, les entreprises ont ainsi pu réclamer le remboursement de 4 % des rémunérations versées pour tous les salaires allant jusqu'à 2,5 fois le smic. Cela a coûté plus de 8 milliards d'euros aux caisses publiques, sans aucune contrepartie en termes d'embauches. Le

coût aurait pu être encore plus élevé, car certains petits patrons n'ont pas osé profiter du CICE, craignant que cela entraîne un contrôle fiscal.

Pour 2015, le dispositif sera encore plus généreux, élevant le montant du remboursement jusqu'à 6 % de la masse des salaires concernés.

Le ministre voulait, selon sa formule, « vérifier sur le terrain la mise en place de nos mesures et écouter les critiques qui peuvent être faites ». Face aux revendications des petits patrons déclarant « Nous avons trop de charges et cela nous freine », le ministre n'est pas venu les mains vides. Il a rappelé

le montant des mesures prévues en faveur du patronat pour 2015 : 12 milliards d'euros supplémentaires, entre le CICE et d'autres baisses de cotisations et de taxes contenues dans le pacte de responsabilité.

Au total, d'après le ministre lui-même, 41 milliards d'euros supplémentaires pris dans les caisses de l'État devraient ainsi être transférés dans les poches du patronat entre 2014 et 2017. Ce montant résume bien la politique du gouvernement Hollande, prêchant la rigueur aux salariés et multipliant les cadeaux au patronat.

Gilles Boti

Tout bénéfique pour La Poste

Dans CICE, le E désigne l'emploi. Mais le mot n'est là que pour faire oublier que la mesure n'est destinée qu'à satisfaire les employeurs.

Payant la plupart de ses employés à des salaires faibles, La Poste bénéficie à plein de la mesure et a touché 352 millions d'euros à ce titre en 2014.

L'entreprise fait

pourtant des bénéfices. Elle vient d'annoncer encore plus de 510 millions d'euros de gains pour 2014. Et, si elle se félicite de son chiffre d'affaires en hausse, elle met moins en avant les suppressions d'emplois massives qui continuent, avec 6284 postes supprimés en un an.

Dans le même temps, pour devenir encore plus

compétitive, l'entreprise s'en prend à ses salariés, dont les salaires sont bloqués, en multipliant les restructurations, en augmentant la charge de travail et en multipliant les sanctions. Et, pour les usagers, le service se dégrade tandis que les prix montent, à commencer par ceux du timbre depuis le début de l'année.

G.B.

Fêtes régionales de Lutte Ouvrière



Angers

Samedi 28 février
à partir de 16 h
Salle Aragon,
rue Joseph-Bara
à Trélazé

Metz

Dimanche 1^{er} mars
à partir de 11 h 30

Centre d'activités de
Metz-Platières

2A, rue Mgr-Pelt
à 15 h 30 : rencontre
avec J.-Pierre Mercier

Saint-Denis

Samedi 7 mars à
partir de 16 heures
Salle de la Légion
d'honneur,

8, rue de la
Légion-d'honneur

Argenteuil

Dimanche 8 mars
à partir de 12 h

Espace Jean-Vilar,
8, boulevard Héloïse
à 12 h 45 : allocution
de Nathalie Arthaud

Frondeurs du PS : des bavards inoffensifs

En utilisant l'article 49.3 le 19 février à l'Assemblée nationale, le gouvernement a fait le choix de passer en force pour faire adopter son projet de loi Macron. Cela a permis à Valls d'adopter à bon compte la posture autoritaire qu'il a choisie de cultiver, pour montrer à l'opinion qu'il serait, lui, un homme à poigne, contrairement à d'autres.

Mais Valls a aussi rendu service aux prétendus frondeurs du groupe socialiste puisque, avec la procédure choisie, les députés n'ont pas eu à se prononcer sur le texte, mais seulement sur la motion de censure déposée par l'UMP et l'UDI. Les frondeurs ne l'ont pas votée, pour ne pas favoriser la droite, ont-ils expliqué. Ils s'estimaient comblés

par ce qu'il est convenu d'appeler le débat parlementaire : 200 heures, durant lesquelles ils avaient pu proposer amendement sur amendement à la loi Macron.

Cet épisode éclaire de quelle étoffe sont faits ces socialistes frondeurs, qui se contentent de discuter les projets du gouvernement sans chercher à s'y opposer vraiment, rentrant dans le rang dès qu'ils en ont la possibilité. Une conclusion s'impose aux travailleurs : ils n'ont rien à attendre d'une telle opposition parlementaire. Ils ne peuvent compter que sur leur mobilisation et leurs luttes pour changer la situation en leur faveur.

Jean Sanday

TOUR DE VALLS PARLEMENTAIRE



Cercle Léon Trotsky

Un quart de siècle après
l'éclatement de l'URSS,
le peuple ukrainien
victime des rivalités
entre l'impérialisme
et la Russie de Poutine

Vendredi 6 mars à 20 h 30
à Aubervilliers

Docks de Paris-Eurosites
Avenue des Magasins-général
Bâtiment 282
Métro Front-Populaire (ligne 12)

Participation aux frais : 3 euros

Procès Bettencourt : les politiciens s'en tirent bien

Le procureur du procès Bettencourt a requis de la prison ferme contre certains accusés, en particulier le photographe mondain François-Marie Banier, accusé d'avoir extorqué à la vieille milliardaire plus d'un milliard d'euros au fil des années, et qui risque trois ans de prison ferme, 375 000 euros d'amende et la confiscation de son patrimoine immobilier et de ses assurances-vie. De quoi écorner un peu ses réserves.

Par contre, l'ex-trésorier puis ministre de Sarkozy, Éric Woerth, s'en tire indemne et même blanchi : « *Il y a des coïncidences troublantes mais pas de preuves* » que l'ancien trésorier ait récupéré de l'argent

pour la campagne de Sarkozy. Idem pour l'homme d'affaires Stéphane Courbit, un proche de Sarkozy, qui a récupéré 143 millions de la propriétaire de L'Oréal, mais qui « *pouvait ignorer qu'il s'agissait d'un abus de faiblesse* ».

Au final, la justice accuse donc des petits malins soupçonnés d'avoir pris de l'argent à une multimilliardaire aux capacités de discernement diminuées. Quant aux politiciens financés par les capitalistes, ou au fait que la patronne la plus riche de France ait pu s'offrir son propre paradis fiscal pour soustraire sa fortune aux impôts, c'est dans l'ordre des choses et aucunement condamnable.

Nadia Cantale

Famille Balkany : la folie des grandeurs

Les époux Balkany, très proches de Sarkozy, ne paient pas l'impôt sur le revenu. Mais, selon les juges qui enquêtent sur leur fortune, ils sont propriétaires de deux villas de luxe : l'une à Saint-Martin aux Antilles – dont Isabelle Balkany, qui le niait, a fini par admettre qu'elle en était bien propriétaire après que les juges en ont apporté la preuve. L'autre villa est à Marrakech, mais Patrick Balkany dément que ce « riad » (comme on appelle de telles villas au Maroc) lui appartienne.

Pourtant il aurait été racheté en 2009 par une structure panaméenne, avec une boîte aux lettres immatriculée au Panama, mais ayant un compte bancaire à Singapour, l'ayant-droit de ce montage financier s'avérant être un certain Aubry !

Cet Aubry est directeur de la Semarelp, société chargée des opérations immobilières de la ville de Levallois-Perret (Hauts-de-Seine), dont Patrick Balkany est le maire en même temps que le président de ladite société. Quant à l'avocat de la Semarelp, maître Claude, associé à Sarkozy dans le même cabinet d'avocats, il aurait servi d'intermédiaire à Jean-Pierre Aubry dans cette opération douteuse, par le biais d'une officine suisse. Que du beau monde !

C'est un véritable imbroglio pour les juges Van Ruymbeke et Simon, qui

ont demandé la levée de l'immunité parlementaire de Balkany, député UMP, soupçonné de blanchiment d'argent. L'Assemblée nationale devrait se prononcer rapidement.

En 2012, Balkany déclarait (selon le journal *Libération*) un revenu de 87 000 euros en tant que député-maire et président de la Semarelp... et 127 000 euros de dépenses pour ses divers employés de maison : cherchez la différence !

Quant à la gestion de la commune, Levallois-Perret s'avère la ville la plus endettée des Hauts-de-Seine, avec 8 261 euros de dette pour chacun des 65 000 habitants. La deuxième ville la plus endettée de ce département, Sceaux, n'en est qu'à 2 900 euros par personne !

La démesure semble bien être la marque des Balkany.

Catherine Olivier

Dirigeants d'entreprises : 50 nuances de primes

Le nouveau directeur général de Sanofi, Olivier Brandicourt, vient de se voir octroyer comme cadeau de bienvenue une prime de 4 millions d'euros. Cette somme viendra s'ajouter à son salaire mensuel de base de 100 000 euros, soit 1,2 million d'euros par an.

Cette prime est ce que le milieu des dirigeants des grandes entreprises appelle un « pont doré » ou un « golden hello ». Ainsi, le PDG de la banque Dexia avait reçu en 2009 un tel golden hello de 500 000 euros, et plus récemment la responsable des boutiques Apple dans le monde en a reçu un de près de 50 millions d'euros.

Il existe de nombreuses primes, que les actionnaires des grands groupes utilisent pour s'attacher les services de leurs PDG et autres directeurs. Il y a, paraît-il, une prime appelée les « menottes dorées », dont l'objectif est de lier un haut cadre à son entreprise. Ce sont par exemple des stock-options, c'est-à-dire des droits d'option



d'achat d'actions à prix fixé au préalable, disponibles uniquement après une certain temps passé au sein de l'entreprise et qui peuvent être la source d'un très gros bénéfice si la valeur des actions a grimpé. Ainsi, dans le détail, les 4 millions d'euros d'Olivier Brandicourt se partagent en 2 millions d'euros tout de suite et 2 autres millions en janvier 2016 s'il est toujours dans l'entreprise : mi-« pont doré », mi-« menottes dorées ».

Pour mémoire, il y

a aussi les fameux parachutes dorés et autres retraites chapeau, cadeaux de départ lorsqu'un haut dirigeant quitte l'entreprise. Mais tout cet argent que les actionnaires distribuent à leur personnel dirigeant, comme si c'était du pourboire, ne tombe pas du ciel. Il vient du travail des dizaines ou des centaines de milliers de salariés de ces grands groupes et de leurs sous-traitants à travers le monde. Il est le produit de l'exploitation.

P.R.

Fil rouge

Calomnies et attaques contre les chômeurs

« Si j'étais chômeur, je n'attendrais pas tout de l'autre, j'essaierais de me battre d'abord », a déclaré Macron.

Des propos qui suintent ce mépris social dont il est coutumier. Mais ils viennent après ceux du ministre du Travail Rebsamen, expliquant qu'il fallait instaurer plus de contrôles à l'encontre des demandeurs d'emploi.

Ces déclarations préparent de futures attaques, notamment sur « la question du montant et de la durée de l'indemnisation du chômage » évoquée par Macron récemment.

Chômeurs et travailleurs devront se battre

en effet... mais contre le gouvernement !

Mulliez, profiteur de la crise

Gérard Mulliez, propriétaire du groupe Auchan, s'est invité à une réunion des Jeunesses communistes du Nord, pour dire aux militants présents qu'il n'avait pas trouvé gentil qu'une de leurs affiches compare ses revenus à ceux d'une ouvrière et le qualifie de « profiteur de la crise ».

Exploiter caissières et manutentionnaires, faire les poches des consommateurs, étrangler les petits producteurs qui fournissent ses magasins, ça, ce serait gentil ? La seule chose que les Mulliez et compagnie n'auront pas volée, c'est quand les

travailleurs les mettront hors d'état de nuire.

Allemagne, la pauvreté explose

La pauvreté a encore augmenté en Allemagne.

Pour l'année 2013, 12,5 millions de travailleurs, de chômeurs, de retraités, en particulier dans les régions de l'est de l'Allemagne, sont considérés comme pauvres. C'est 500 000 de plus qu'en 2012.

Ce rapport souligne le décalage entre « les bons résultats de l'économie allemande et le développement de la pauvreté dans le pays », autrement dit la bonne santé du capital, qui va de pair avec l'exploitation accrue des travailleurs et les coupes claires dans les revenus des classes populaires.

Dialogue social : au bon vouloir du Medef

La loi Macron étant en bonne voie, le gouvernement peut passer à l'étape suivante de la démolition des droits des travailleurs : la loi sur le dialogue social. Il s'agit d'un catalogue de mesures mises au point par les experts patronaux et visant à réduire considérablement la représentation des travailleurs et les compétences des élus des salariés.

Dans les entreprises comptant jusqu'à 300 salariés, les comités hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT), les comités d'entreprise (CE) et les délégués du personnel (DP) fusionneraient en une seule entité, aux moyens réduits. Le CHSCT, en particulier, perdrait des moyens d'intervenir. La CGT a calculé par exemple que les travailleurs des entreprises de 500 à 749 salariés perdraient cinq délégués et 396 heures annuelles de délégation. Les 4,6 millions de travailleurs des entreprises de moins de onze salariés resteraient sans représentation. Si peu que puissent,

à eux seuls, les élus des travailleurs, c'est encore trop pour les patrons !

En plus d'une attaque contre les travailleurs, les centrales syndicales ont, à juste titre, vu dans ce projet une menace pour elles. Aucune n'a accepté de se faire hara-kiri lors de la négociation patronat-syndicats menée à ce sujet en janvier. Le projet se retrouve donc maintenant entre les mains du gouvernement.

Valls et Rebsamen, le ministre du Travail, devaient recevoir mercredi 25 février les représentants des organisations patronales et ceux des syndicats de salariés, pour leur exposer les



grandes lignes de la future loi sur le dialogue social. Le journal propatronal *Les Échos* écrivait avec délicatesse que « l'inspiration du gouvernement sur le sujet devrait rester proche du texte proposé par le patronat avant que la négociation n'échoue ». Ce que les syndicats n'ont pas accepté de plein gré, le gouvernement va donc tenter de le leur faire avaler de force.

Cela ne va pas empêcher les responsables syndicaux de se rendre à la convocation et de participer à toutes les discussions qu'on

voudra bien leur proposer. La CFDT se prépare à travestir une fois de plus un recul en avancée. La CGT, quant à elle, publie un tract intitulé « Le gouvernement doit choisir le camp des salariés », mais n'explique pas comment obtenir ce miracle contre nature.

Les directions syndicales pourront quand même se targuer d'avoir fait reculer le patronat sur un point. Plutôt que d'être convoquées au siège du Medef, pour venir entériner ses projets selon l'ordre du jour décidé par lui, il

semble qu'elles soient en passe d'obtenir des négociations en terrain neutre, un droit de regard sur l'ordre du jour et l'intervention d'experts indépendants. Bien entendu, à la fin, il s'agira quand même d'avaliser les volontés patronales et l'étranglement progressif des droits des travailleurs.

Le dialogue social c'est donc les profits pour les patrons, les coups pour les travailleurs, mais dans le respect des formes pour les chefs syndicaux.

Paul Galois

Loi Macron : huit mots contre deux siècles de luttes ouvrières

Noyée au milieu des 106 articles de la loi Macron adoptée par défaut par le Parlement, trois pages après le début de l'article 83 de cette loi, dans la partie consacrée à la justice prud'homale, une ligne a été insérée où il est décrété à propos du Code civil : « Le second alinéa de l'article 2064 est supprimé. » Ce sont seulement huit mots, mais ils ouvrent la voie à la remise en cause de garanties issues d'une lutte qui remonte au début du capitalisme, qui avait obligé à considérer les travailleurs non comme des marchandises, mais comme des femmes et des hommes ayant des droits spécifiques.

Ce tour de passe-passe délibéré concerne la possibilité, qui existe dans le Code civil, de régler par des conventions spécifiques toutes les relations entre deux parties, dans tous les domaines de la vie de la société. Jusqu'ici, la seule exception concernait les contrats de travail, et en général l'emploi des salariés. Ceux-ci ne pouvaient être réglés que par les lois spécifiques du Code du travail et par les tribunaux spécialisés, les Prud'hommes. Or la loi Macron a ainsi fait

sauter l'alinéa qui décrétait : « Toutefois aucune convention ne peut être conclue à l'effet de résoudre les différends qui s'élèvent à l'occasion de tout contrat de travail soumis aux dispositions du Code du travail entre les employeurs, ou leurs représentants, et les salariés qu'ils emploient. » Le résultat ce n'est rien moins que la négation même de cette notion de contrat de travail.

Dorénavant, un employeur pourra en toute légalité imposer au salarié

qui cherche un emploi, ou même à un de ses salariés déjà embauché, s'il veut rester, de signer une convention qui réglera les conditions de son emploi. Elle pourra être complètement en dehors des règles du Code du travail, avec la rémunération voulue par l'employeur, les horaires, les conditions de la suspension de ladite convention, etc. Les seules obligations de l'employeur seraient alors celles qui auraient été signées « d'un commun accord » entre lui et le salarié. Celui-ci serait donc « libre », c'est-à-dire libre de rester sans emploi. C'est une liberté le couteau sous la gorge dans le contexte de chômage de masse aujourd'hui.

Cela ouvre la voie, comme l'ont dit certains syndicalistes et un des critiques les plus déterminés de cette innovation, Gérard Filoche, à un retour au Code Napoléon de 1804 ou à la loi Le Chapelier de 1791.

C'est-à-dire que les travailleurs, face aux patrons, devraient marchander de gré à gré leur situation et leurs droits. En clair ils seraient soumis à la dictature patronale. C'est contre cette liberté-là que depuis près de deux siècles le mouvement ouvrier s'est battu. Il s'agissait d'imposer que les relations entre un salarié et son employeur ne soient pas considérées comme un marchandage commercial, mais comme impliquant des droits spécifiques et des garanties s'imposant à tous les employeurs, et valables pour tous les salariés quels qu'ils soient.

Cette disposition est le prolongement de toutes les remises en cause mises en œuvre par les gouvernements, dans un domaine où les dirigeants socialistes, alliés ou pas à d'autres, ont brillé. Bien sûr, l'application de ce formidable retour en arrière, même s'il est ouvert par la nouvelle loi, dépendra avant

tout du rapport de force entre la classe ouvrière et le patronat. Mais on peut imaginer ce qu'il pourrait en être quand on voit comment, dans d'autres pays dits avancés, on a fait reculer les conditions de vie et d'emploi de millions de salariés. C'est le cas en Grande-Bretagne avec les contrats à zéro heure, ou en Italie avec des centaines de milliers d'ouvriers qui sont obligés de se transformer en autoentrepreneurs, en lieu et place de salariés.

Les travailleurs n'ont pas à se sentir liés par ces lois d'exception propatronales, même si jusqu'à ce jour les confédérations syndicales sont restées bien timides sur le sujet. Dans les luttes qui viendront, il faudra faire sauter ces mesures d'exception imposées dans la guerre que le patronat et ses sbires gouvernementaux mènent contre les travailleurs.

Paul Sorel

Racisme : ceux qui l'alimentent en prétendant le combattre

Fin janvier, après les attentats antisémites de la porte de Vincennes et les délires racistes de tous ordres fleurissant sur Internet, Hollande annonçait un « plan global contre le racisme et l'antisémitisme ». Il a renouvelé cette annonce le 24 février au dîner annuel du CRIF, le Conseil représentatif des institutions juives de France.

Le plan gouvernemental propose de renforcer l'arsenal juridique existant, s'en remet une fois de plus aux enseignants, imagine des peines capables de faire se repentir les auteurs d'actes racistes, cherche à convaincre les géants d'Internet de filtrer les communications. Le tout est évidemment accompagné des discours lénifiants habituels, très exactement ceux que les enseignants sont tenus de faire à leurs classes et dont ils connaissent toute l'inutilité.

Dans le même temps, le gouvernement continue la chasse aux Roms, laisse mourir les malheureux qui tentent de traverser la Méditerranée, envoie des troupes réprimer tout ce qui bouge dans ses ex-colonies, participe à la guerre en Irak, en Afghanistan, en Libye.

En France, aidés par l'ensemble des politiciens et des médias, Hollande et Valls montent en épingle une prétendue question d'intégration, répètent que l'immigration serait un « problème » et désignent une partie de la jeunesse comme coupable de tous les

délits.

Les gouvernants qui prétendent lutter contre le communautarisme le favorisent. Ils l'ont même en grande partie inventé, en désignant et en reconnaissant de soi-disant représentants de communautés qui n'existent pas, ou plutôt qui n'existent que pour les communautaristes,

justement. Qui se sent représenté par un évêque, si ce n'est celui qui va à la messe tous les matins ? Qui se sent représenté par le CRIF, si ce n'est celui qui approuve sa politique violemment réactionnaire ? Qui se sent représenté par l'UOIF, l'Union des organisations islamiques de France, si ce n'est celui qui milite pour séparer les musulmans du reste de la population ? En valorisant les prétendues communautés et leurs soi-disant représentants, les gouvernants renforcent les courants les plus réactionnaires et par là même renforcent le racisme.



Cukierman jette de l'huile sur le feu

Le traditionnel dîner annuel du CRIF a donné lieu à plusieurs affrontements polémiques. Le CRIF est dirigé depuis des années par Roger Cukierman, un des représentants de l'aile dure du sionisme. C'est lui qui pourfendait, en 2003, une prétendue « alliance brun-vert-rouge », c'est-à-dire fasciste-écologiste-révolutionnaire, car il mettait dans le même sac l'extrême droite, les écologistes et les militants d'extrême gauche qui protestaient contre les exactions de l'État d'Israël.

C'est pourtant ce même Cukierman qui s'était réjoui des bons résultats de Le Pen à l'élection présidentielle

de 2002, car il espérait que la victoire de Le Pen serait « un message aux musulmans leur indiquant de se tenir tranquilles ». Et c'est encore lui qui vient de déclarer que Marine Le Pen était « irréprochable personnellement ». Cela peut combler cette dernière qui avait déclaré, en juin 2014, que le Front national était « le meilleur bouclier pour protéger les Juifs » face au péril du fondamentalisme islamique.

Dans la foulée de cette déclaration, Cukierman a affirmé que « toutes les violences (antisémites) aujourd'hui sont commises par des jeunes musulmans ». C'est encore

dédouaner l'extrême droite, au moment où on apprend que le saccage du cimetière juif de Sarre-Union a été le fait de petits nazillons bien de chez nous. C'est à l'inverse tenter consciemment de jeter l'opprobre sur les musulmans, quels qu'ils soient, et alimenter le communautarisme. Tant et si bien que les représentants musulmans qui y venaient habituellement ont boycotté le dîner du CRIF.

Cukierman ne cesse de se plaindre d'une montée de l'antisémitisme, mais n'est pas le dernier à jeter de l'huile sur le feu du racisme.

André Victor

Pour couronner le tout, Hollande est allé renouveler ses serments anti-racistes au dîner du CRIF, qui est aussi un organisme connu pour soutenir la droite israélienne et les bombardements à Gaza.

Le matin même, le dirigeant du CRIF avait fait des déclarations stigmatisant les jeunes musulmans et dit tout le bien qu'il pense de Marine Le Pen.

Hollande et ses confrères des démocraties

impérialistes luttent contre le racisme comme ils luttent contre la misère : par des discours creux auxquels personne ne peut croire. Mais toute leur politique aboutit à renforcer l'un et l'autre, l'un par l'autre.

À l'inverse, c'est en entamant la lutte contre la misère que les travailleurs trouveront la force de s'unir, et donc d'éradiquer le racisme de leurs rangs et de toute la société.

Paul Galois

Arsenal nucléaire : Hollande le défend

Dans son discours prononcé le 19 février sur le nucléaire militaire, Hollande a adopté la posture martiale qu'il affectionne depuis les attentats de janvier. Affirmant que « la France ne baissera pas la garde », il a justifié les milliards consacrés au maintien et au perfectionnement de la force de frappe, au nom de la politique de dissuasion.

Foudroyante, l'arme nucléaire peut l'être, indiscutablement, puisque un seul sous-marin nucléaire français embarque l'équivalent de 1000 bombes d'Hiroshima. Hollande a confirmé que les budgets consacrés à la modernisation des armements nucléaires sont sanctuarisés, c'est-à-dire intouchables, à la différence d'autres budgets, à un moment où le gouvernement prêche l'austérité dans les services publics utiles à la population. La dissuasion nucléaire, c'est d'abord une rente garantie aux capitalistes fournisseurs de technologie, fabricants d'engins de mort. Hollande a tenu à

rappeler que le robinet ne serait pas fermé.

Du temps de la guerre froide, les autorités françaises justifiaient l'arsenal nucléaire comme une protection contre la menace soviétique. Désormais, il faut bien trouver autre chose. Ainsi, Hollande a évoqué pêle-mêle l'Iran, le conflit en Ukraine, la montée en puissance de Daech, la Corée du Nord. Il a même évoqué l'attaque informatique contre Sony attribuée à la Corée du Nord, comme si le feu nucléaire était adapté à la lutte contre des hackers.

Hollande voudrait faire peur mais, si crainte il faut avoir, c'est d'abord de l'impérialisme, y compris français. Car il n'y a pas une année où il ne s'engage sur un ou plusieurs théâtres d'opérations militaires, en Afrique, au Moyen-Orient, ou dans des bras de fer pour défendre les intérêts de ses trusts. Et rien ne garantit que l'arme nucléaire, puisqu'elle existe, restera au râtelier.

Boris Savin

4 mars : Arlette Laguiller sur France Bleu

Notre camarade Arlette Laguiller sera l'invitée de l'émission On se dit tout sur France Bleu le mercredi 4 mars de 21 h à 23 h. L'émission aura pour thème « Vous êtes engagé », et Arlette Laguiller répondra aux questions des auditeurs

évoquant l'engagement politique, syndical ou encore l'engagement dans une ONG.

L'émission sera diffusée sur toutes les fréquences de France Bleu en région, à l'exception de France Bleu Île-de-France.

Records boursiers : annonceurs de la prochaine crise

Les indices boursiers des métropoles impérialistes battent tous des records. Le 19 février, le CAC 40 a ainsi dépassé 4 800 points. L'indice, qui mesure la progression de la valeur des actions – et l'enrichissement des actionnaires – des quarante plus grandes sociétés françaises cotées, n'avait plus atteint un tel niveau depuis juin 2008, depuis l'explosion de la crise bancaire, financière et économique.

Quelques jours avant, le 17 février, l'indice américain des 500 plus grandes sociétés cotées à New York dépassait son record historique des 2 100 points. Et le 18 février c'est l'indice japonais du Nikkei qui battait, lui aussi, un record.

Ce qui explique cette bonne santé des marchés

d'actions et des actionnaires en Europe, aux États-Unis et au Japon, ce sont les milliards d'euros, de dollars et de yens, déversés sur les marchés par les différentes banques centrales. « Compte tenu de la faiblesse de l'investissement et de la demande anémique des ménages, commente

Jean-Michel Naulot, un ancien banquier repenté cité par la presse, toutes ces liquidités alimenteront une fois encore les bulles financières. »

En deux ans, la banque centrale américaine a injecté dans l'économie – en fait, essentiellement dans les caisses des banques et autres institutions financières – 1 600 milliards de dollars. Dans le même temps, la valeur des actions à Wall Street a explosé.

Au Japon, dont la banque centrale a ouvert les vannes à partir de la fin de l'année 2012 pour alimenter les marchés financiers en monnaie, « l'indice de la Bourse a doublé,

mais l'économie réelle, elle, n'a pas bougé », commente Jean-Michel Naulot.

En Europe, le président de la Banque centrale européenne (BCE) a annoncé en janvier le lancement d'un programme de versement de liquidités aux marchés financiers sous la forme du rachat de titres de dette à hauteur de 60 milliards d'euros par mois à partir du mois de mars, au moins jusqu'en septembre 2016, soit un total de 1 140 milliards d'euros.

Bien loin d'investir dans de nouvelles productions, les spéculateurs, c'est-à-dire tous les financiers, n'ont même pas attendu que les premiers

milliards d'euros soient versés pour se disputer les actions des entreprises déjà existantes. Cet afflux d'acheteurs fait pour l'instant exploser les cours. La hausse s'alimente d'elle-même, les spéculateurs achetant aujourd'hui pour revendre plus cher demain et gagnant de l'argent tant que la hausse continue. Mais cette explosion ne repose sur rien de réel : rien de plus n'est produit, construit ou même échangé. Les milliards d'euros fabriqués par les banques ne feront que rendre la prochaine crise financière plus catastrophique.

Jean-Jacques Lamy

Spéculation : les banques prospèrent sur la faim

L'ONG Oxfam France vient de publier un rapport intitulé *Les banques françaises spéculent-elles toujours sur la faim ?* Ce bilan sur le comportement spéculatif des banques sur le marché des matières premières agricoles est édifiant.

En proposant à leurs clients des fonds spéculatifs indexés sur des indices de prix des matières premières agricoles, les banques – entre autres françaises – font un pari à sens unique sur la hausse des prix. Les investissements dans ces fonds provoquent une augmentation artificielle de la demande en produits agricoles sur les marchés financiers, qui entraîne à son tour de brusques flambées des prix alimentaires.

Ces activités spéculatives, qui n'ont plus aucun lien avec les marchés agricoles physiques, ont une traduction dramatique dans la vie des populations des pays pauvres, exposées à la hausse rapide et erratique des prix agricoles et alimentaires.

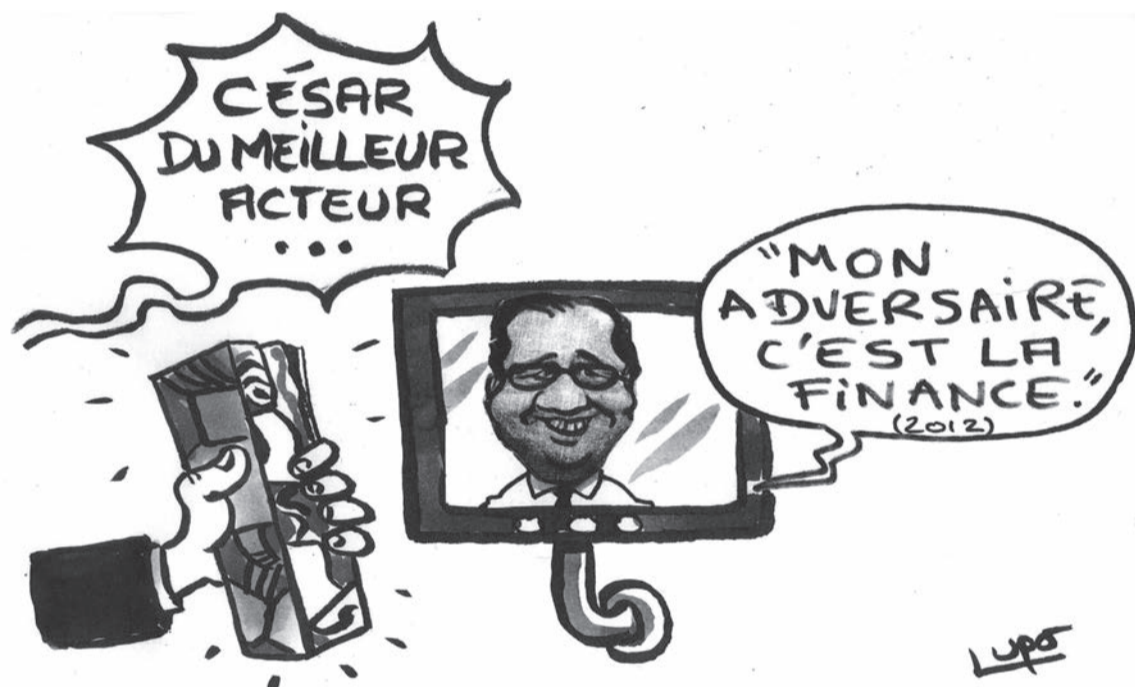
Ainsi, de février 2005 à janvier 2008, les prix alimentaires avaient globalement augmenté de 83 %, tandis que les prix du blé atteignaient des records, avec une hausse de 181 %. Des hausses qui n'étaient dues qu'en très faible partie aux conditions climatiques et à la production réelle, et bien plus à la spéculation.

Suite à son étude de 2013, Oxfam France avait engagé une campagne « Banques : la faim leur profite bien », dans laquelle elle demandait aux dirigeants des

banques françaises épinglées pour leurs activités spéculatives de s'engager à les réduire. Deux ans et moult promesses plus tard, la réalité confirme que la loi du profit est plus forte que toutes les bonnes résolutions affichées en paroles.

La BNP Paribas s'était ainsi engagée à fermer deux des fonds indexés sur les matières premières agricoles, sur les dix repérés par l'enquête d'Oxfam. Mais même cette toute petite promesse n'a pas été tenue puisque aujourd'hui Oxfam constate : « La BNP Paribas commercialise au moins onze fonds permettant de spéculer sur les prix des matières premières agricoles, dont le montant total s'élève à plus de 1 318 millions d'euros. » En réalité, si la BNP Paribas, tout comme les autres banques françaises incriminées, a fermé certains de ces fonds spéculatifs, c'est parce qu'ils n'étaient plus assez performants, et pour en ouvrir de nouveaux dans la foulée.

L'ONG s'était également tournée vers le gouvernement, rappelant à Hollande sa promesse de candidat de « mettre fin aux produits financiers toxiques qui enrichissent les spéculateurs et menacent l'économie ». Mais, constate Oxfam : « Le gouvernement s'est fermement



opposé à la proposition d'interdire purement et simplement les fonds indexés sur les matières premières agricoles. » Tout au plus les parlementaires avaient-ils introduit des amendements concernant ces activités spéculatives dans le projet de loi sur la « séparation et

la régulation des activités bancaires », amendements qui « ne sont toujours pas mis en œuvre » aujourd'hui, déplore Oxfam.

D'après l'organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation, 800 millions de personnes souffrent toujours

de la faim dans le monde, bien qu'on produise assez de nourriture pour nourrir correctement l'ensemble de l'humanité. Les banques n'en continuent pas moins à spéculer massivement sur la faim : cela rapporte gros.

Nadia Cantale

On n'est jamais si bien servi que par soi-même

La banque britannique HSBC, déjà sur la sellette pour avoir aidé des milliers de personnes fortunées à échapper au fisc de leur pays d'origine, a dû admettre que son patron, Stuart Gulliver, avait lui aussi un compte en Suisse, où il dissimulait 7,6 millions de dollars.

Suite aux révélations d'un quotidien britannique, le patron de HSBC a dû s'expliquer. Il a prétendu s'acquitter de la totalité de ses impôts auprès du fisc britannique et il a affirmé que le compte

suisse ne servait qu'à dissimuler ses primes vis-à-vis de ses collègues... des jaloux, certainement.

Qui peut le croire ? La suspicion est d'autant plus grande qu'il était censé réformer les pratiques de HSBC et rétablir l'image écornée d'une banque poursuivie en Suisse pour blanchiment aggravé. Et comment aurait-il pu être ce réformateur, lui qui a passé l'essentiel de sa carrière à Hongkong, là où justement la banque HSBC a rodé ses pratiques aujourd'hui mises en

cause ?

HSBC, ce sont les initiales de Hongkong and Shanghai Banking Corporation. Jusqu'en 1997, Hongkong était une colonie britannique et les opérations bancaires qui s'y déroulaient étaient sous contrôle de la City, la place financière de Londres, comme elles le sont encore aujourd'hui.

Gageons que, avec HSBC ou sans, l'évasion fiscale continuera, et que les banques ne cesseront pas de s'y adonner.

Jacques Fontenoy

Grèce : les reculs de Tsipras et l'intérêt des travailleurs

Lundi 23 janvier, le gouvernement grec a envoyé à l'Eurogroupe la liste de « réformes » qu'il réclamait comme condition pour accepter une extension de quatre mois du financement de sa dette. Les ministres des Finances de la zone euro ont donné leur accord de principe en y voyant simplement « un point de départ ».

Seule une partie des propositions électorales de Tsipras figure de façon explicite parmi les réformes annoncées. Il s'agit, pour l'essentiel, des mesures d'aide d'urgence aux plus pauvres, en particulier sous une forme non financière comme l'attribution de bons de nourriture. L'engagement est pris cependant que cette lutte contre la crise humanitaire n'aura pas d'effet négatif sur le budget.

Le reste, comparé au programme du gouvernement, est beaucoup plus flou sauf l'affirmation du contrôle de toutes les décisions et du budget du gouvernement grec par « les institutions européennes et internationales ». Le nom détesté de Troïka est supprimé, pas la chose.

Dans la liste des « réformes », on trouve entre autres le contrôle des dépenses de l'État, qu'il s'agisse d'éducation, de défense ou de transport, et la possibilité de revoir le système des salaires du secteur public à condition de ne pas alourdir la note globale. Comme prévu, le nouveau gouvernement ne revient pas sur les privatisations réalisées, mais il prévoit, contrairement à ce qu'il disait, que les autres sont à reconsidérer... de façon à en tirer le maximum de profits pour l'État.

Quant au salaire minimum, dont l'augmentation par étapes à 750 euros était une des promesses importantes de Tsipras, il n'est pas chiffré et « l'ampleur et les étapes de sa modification

seront contrôlées par les partenaires sociaux, les institutions européennes et internationales (...) et tiendront compte du développement de la productivité et de la compétitivité ». La liste mentionne aussi les mesures de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale prévues depuis longtemps et jamais réalisées.

La pression sur le gouvernement grec a été maximale. De l'extérieur, les États européens, en particulier l'Allemagne, l'Espagne mais aussi la France, ont défendu avec acharnement la nécessité de faire payer la population, c'est-à-dire le droit de leurs banquiers à extorquer tout le profit possible de n'importe quel pays, y compris du leur, puisqu'ils sont à l'origine de cet endettement monstrueux dont ils ont fait racheter les créances par leurs propres gouvernements.

De l'intérieur aussi, les patrons grecs sont sortis de leur silence relatif pour « soutenir » le nouveau gouvernement tout en le pressant de conclure « immédiatement



un accord mutuellement profitable » avec l'Eurogroupe. Le SEV, le Medef grec, et plus encore l'Union grecque des entrepreneurs, qui rassemble les plus grosses fortunes dont des armateurs, ont fait pression eux aussi. Pratiquant le chantage, ils ont réclamé, en échange de leur « soutien », des mesures comme la baisse des coûts de production, celle des cotisations sociales et la possibilité de recommencer à négocier directement avec les travailleurs pour fixer les salaires.

Tsipras a qualifié la liste envoyée à Bruxelles de « manœuvre de contournement » pour éviter de tomber dans le piège de l'adversaire. Pour le moment, la seule réaction favorable a été celle de la Bourse d'Athènes, en hausse de 9%. Au sein de Syriza, le propre parti du chef du gouvernement, la gauche proteste

contre les renoncements. Le fait est qu'il devient difficile de voir dans quelle mesure les promesses faites par Tsipras à la population grecque seront tenues.

Les travailleurs, la population qui le 25 janvier ont dit par leur vote qu'ils en avaient assez de l'austérité, auraient tort de faire confiance au seul gouvernement pour faire aboutir leurs revendications et les imposer à l'Eurogroupe et à la bourgeoisie grecque. Rien ne pourra changer sans toucher les possédants au porte-monnaie, à commencer par les bourgeois grecs, industriels et banquiers, sans s'organiser pour empêcher les banques de laisser filer les capitaux hors du pays. La classe ouvrière et la population ont les moyens de le faire, s'ils font confiance à leurs propres forces.

Sylvie Maréchal

Ukraine : un an après Maïdan : l'incendie fait rage

Alors que l'accord de paix signé à Minsk mi-février n'a pas mis un terme à la guerre dans l'est de l'Ukraine entre l'armée et les forces séparatistes, le gouvernement pro-occidental de Porochenko a voulu célébrer sa première année au pouvoir.

Le 22 février, dans les grandes villes qu'il contrôle, il a organisé une « marche de la dignité » en l'honneur des victimes de la police, il y a un an, sur le Maïdan. Ce bain de sang, loin de briser la contestation, l'avait radicalisée. Cela avait précipité la chute de Yanoukovitch, dont le régime corrompu, pillard et sanglant, avait fédéré contre lui de larges couches de la population, qu'on y parle russe, ukrainien ou les deux.

Police blanche, affairistes recyclés

À Kiev, cette marche a réuni la plupart des courants nationalistes et pro-occidentaux du Maïdan, avec nombre de politiciens affairistes restés en piste après avoir servi et été servis par Yanoukovitch. Dans la même veine, ces commémorations étaient encadrées par des policiers qui, à Kiev en tout cas, réprimaient sauvagement

l'an dernier. Mais le gouvernement a besoin de sa police pour contrer les réactions populaires que sa politique pourrait provoquer. Alors, il a choisi d'exonérer ses policiers, en n'incriminant que les forces spéciales et de mystérieux snipers qui seraient venus de Russie.

Participant à cette mascarade, il y avait là aussi nombre de dirigeants européens. Après avoir dû accepter à Minsk la partition de fait de l'Ukraine, ils affichaient leur soutien à un État qui peine à s'imposer, et pas seulement en zone rebelle ou sur son pourtour. Debaltsevo, nœud ferroviaire important entre les républiques de Donetsk et de Lougansk, vient de repasser aux mains des séparatistes. Un même sort guette Marioupol, principal port industriel du Donbass, que Kiev avait occupé militairement en juillet dernier.

Même loin de la ligne de

front, dite de cessez-le-feu, à Kharkov, la marche a été marquée par un attentat, malgré une forte présence policière. À cette occasion, les médias ont signalé qu'il se produit des attentats, chaque semaine à Kharkov, seconde ville du pays. Le seul grand port qui reste à l'Ukraine, Odessa, avec son million d'habitants, n'échappe pas non plus aux attentats. Au-delà du Donbass, de larges pans du pays, déstabilisés par les forces qui s'affrontent, risquent ainsi de verser dans le chaos.

Quand la barbarie avance en Europe

De passage à Paris, le Premier ministre de Roumanie, pays qui a 600 kilomètres de frontière avec l'Ukraine, a dit s'inquiéter d'une « instabilité qui pourrait gagner d'autres régions d'Ukraine », et pas seulement. Il pense bien sûr à ce qui se passa aux portes de la Roumanie, lors de l'éclatement de l'URSS, dans la petite république ex-soviétique de Moldavie, dont la partie industrialisée a fait sécession au fil de violents combats. Un quart

de siècle plus tard, ce à quoi on assiste en Ukraine, autre ex-république soviétique, risque d'avoir des répercussions déstabilisatrices dans des pays limitrophes. Ne serait-ce que parce qu'ils partagent avec elle les mêmes peuples entremêlés, que telle population, ici majoritaire se retrouve minoritaire, et souvent opprimée, de l'autre côté de ce qui est devenu une frontière d'État. Cela dans une partie du continent où politiciens et gouvernants jouent avec le feu du nationalisme, cultivent l'irréductibilisme, attisent la xénophobie comme autant de moyens de parvenir ou de se maintenir au pouvoir, sur fond de populations désespérées par la crise.

En Ukraine, on a un aperçu de ce à quoi cela conduit. En dix mois, 5 700 personnes officiellement, mais plus en réalité, ont péri du fait des combats dans l'Est. Des quartiers d'habitation, des usines, des hôpitaux, des écoles, des aéroports ne sont plus qu'amas de ruines. Ici, les médias ont rapporté comment, à Debaltsevo, des survivants sortaient des caves

où ils avaient dû se terrer des semaines durant, par des températures négatives. Et un peu partout en Ukraine, alors que la monnaie a perdu les trois quarts de sa valeur en un an, que salaires et pensions s'effondrent, si même ils sont versés, la situation créée fait ressurgir de vieilles haines nationales entre voisins, divise parfois les membres de mêmes familles, qui vont se battre pour des intérêts qui ne sont pas les leurs. En tout cas, pas ceux des classes laborieuses.

Pour pousser leurs pions en ex-Union soviétique, les grandes puissances occidentales ont poussé à la confrontation avec le Kremlin par populations interposées. Maintenant que l'incendie menace de s'étendre, elles peuvent parler de cessez-le-feu, se désoler devant son non-respect et pointer la culpabilité de Poutine et des dirigeants russes. Elle est évidente, mais loin d'être unique : les démons que les dirigeants occidentaux ont contribué à faire sortir de leur boîte ne vont pas y retourner d'eux-mêmes.

Pierre Laffitte

Égypte : al-Sissi veut renforcer sa dictature

L'assassinat en Libye, par l'organisation État islamiste, de 21 travailleurs égyptiens coptes a donné l'occasion au maréchal-président al-Sissi de jouer devant les médias au défenseur des droits de l'homme, en tout cas du « droit » des Égyptiens sans travail à s'exiler quelques centaines de kilomètres à l'ouest de leurs frontières pour gagner leur subsistance et celle de leur famille.

Après avoir envoyé les F-16 bombardier les positions djihadistes – les Rafale de Dassault ne sont pas encore livrés – al Sissi en a appelé à une résolution de l'ONU donnant mandat à la coalition impérialiste pour des bombardements en Libye, avant de se rétracter.

Dans le même temps, au Caire, se tenait un procès, un de plus, contre les militants opposants à son régime. Le militant de gauche et blogueur Alaa Abdel-Fatah y a été condamné, le 23 février en appel, à cinq ans de prison, après avoir écopé en juin dernier, par contumace, de quinze ans pour participation à un « rassemblement illégal ». Il avait alors été arrêté chez lui par la police après avoir participé en novembre 2013 à un rassemblement dénonçant un projet de loi flambant neuf d'al-Sissi revenant à interdire toute manifestation. 24 autres manifestants ont été condamnés, eux, à des peines allant de trois à quinze ans de prison.

Les procès se multiplient

Deux semaines plus tôt, le 4 février, un autre militant de gauche, Ahmed Douma, avait été condamné à la prison à vie pour s'être opposé au régime dirigé par al-Sissi depuis le coup d'État de

juillet 2013. Il faut noter que, quelques mois plus tôt, alors que Morsi était encore président en titre, Ahmed Douma avait été condamné à six mois de prison pour avoir qualifié ce dernier de criminel et assassin... Au cours du procès du 4 février, 229 autres accusés ont écopé de peines d'emprisonnement, dont 39 jeunes, mineurs, qui sont jetés en prison pour dix ans. Tous étaient accusés d'avoir participé à des affrontements devant le siège du gouvernement en... novembre 2011.

Indépendamment de ces procès médiatisés, des centaines d'opposants de gauche sont la cible de la répression des militaires au pouvoir. Dirigée contre tous ceux qui critiquent le régime, en particulier ceux qui espéraient en avoir fini avec Moubarak, puis Morsi, et aspiraient à voir les revendications populaires de début 2011 satisfaites, la répression policière qualifie tout manifestant, tout contestataire, de Frère musulman, et, à ce titre, lui fait subir coups, arrestation ou fusillade.

Mettant à profit l'émotion suscitée par les assassinats en Libye, al-Sissi vient de publier par décret une nouvelle loi antiterroriste qui lui permettra d'interdire purement et simplement tout groupe ou parti qui menacerait



Février 2014 : grève dans l'usine de textile de Mahalla-al-Kubra pour les salaires et le départ de la direction.

« l'unité nationale » ou troublerait « l'ordre public ». Le procureur général pourra demander à un tribunal criminel de qualifier tout suspect de terroriste et de le juger immédiatement. C'est une arme de plus aux mains de la dictature contre tous ceux qui la contestent, l'ont contestée ou la contesteront.

Les travailleurs en ligne de mire

En particulier, la dictature militaire est destinée à tenir en respect les travailleurs, les militants ouvriers qui s'opposent régulièrement, par des grèves, des sit-in, des manifestations, aux dirigeants d'entreprises publiques ou privées qui bafouent la moindre avancée obtenue dans la courte période qui a suivi la chute de Moubarak. Les promesses d'embauche, les

augmentations de salaire décidées et non appliquées, les syndicats libres non reconnus, tout réclame une mobilisation pour être appliqué, au moment où le régime tente de faire payer les travailleurs, ne serait-ce que par la hausse des prix et le chômage croissant. Il n'est bien sûr pas question que la bourgeoisie, les hauts gradés et les notables du PND, le parti de Moubarak toujours aux affaires, voient le moins du monde leurs privilèges et leurs richesses se dégrader.

Un symbole de la détermination du pouvoir à maintenir ces privilèges, face à la misère qui progresse, est bien l'annulation des poursuites contre deux figures honnies en janvier 2011 : Nazif, le Premier ministre de Moubarak, et son ministre de l'Intérieur, al-Adly, accusés de corruption, un des fléaux qui prospèrent aux

dépens de la classe ouvrière et de la paysannerie pauvre. Le second avait d'ailleurs déjà été blanchi, comme Moubarak lui-même, de sa responsabilité dans la mort, en 2011, de centaines de manifestants tués par la police ou les baltaguias, les voyous stipendiés du régime.

Le pouvoir dirigé par al-Sissi n'est guère inquiet des futures élections législatives, qui auront tout d'un simulacre. La plupart des partis de gauche ont d'ailleurs décidé, après l'assassinat par la police, le 24 janvier dernier, de la militante révolutionnaire Shaïma al-Sabagh, de ne pas y participer ou de boycotter. Les généraux sont d'abord préoccupés de fourbir un arsenal répressif contre la contestation ouvrière et populaire qui n'a pas cessé de s'exprimer.

Viviane Lafont

Porte-avions français dans le Golfe : mortelle démonstration commerciale

Ministres et commentateurs l'ont annoncé fièrement : depuis lundi 23 février le porte-avions *Charles-de-Gaulle*, navire amiral de la flotte française, est dans le golfe Persique. Plusieurs avions Rafale ont déjà décollé, sous l'œil attendri du ministre de la Défense, et sont partis survoler les zones tenues par l'organisation État islamique. Car le porte-avions et son escorte, les 3 500 aviateurs et marins, les fortunes dépensées en munitions, carburant, matériels, tout cela participe à la « guerre contre le terrorisme » en Irak.

C'est pourtant justement en bombardant, en occupant

l'Irak, en faisant subir les pires sévices à la population, puis en encourageant diverses bandes armées, que les puissances occidentales ont donné naissance aux terroristes d'EI. En poursuivant la même politique, elles n'aboutiront qu'à faire naître d'autres générations de terroristes.

La présence du porte-avions français ne réglera évidemment rien. Les bombes made in France, les missiles tirés par les Rafale de Dassault ne feront qu'ajouter des morts aux morts, le chaos au chaos. Mais l'impérialisme français aura montré sa puissance, sa fidélité à l'alliance avec les

États-Unis et l'excellence de son matériel, et cette dernière raison n'est peut-être pas la moindre.

Ainsi, immédiatement après avoir vendu des Rafale et des navires à l'Égypte, le ministre de la Défense Le Drian est venu les voir fonctionner « en situation » sur le *Charles-de-Gaulle*. Puis il est parti pour l'Inde, où un nouveau marché de Rafale est en discussion. La mission anti-terroriste du porte-avions a tout de la démonstration commerciale grandeur nature et, dans toute l'affaire, le sort des populations irakiennes ne compte guère.

Paul Galois

Lisez la revue Lutte de Classe

N° 166 - mars 2015

Grèce

Après la victoire de Syriza

Burkina Faso

L'insurrection populaire a chassé Compaoré mais l'armée contrôle sa succession

Irak et Syrie

Chronique d'une catastrophe annoncée

France

Dieudonné et Soral, ces deux figures de l'extrême droite

États-Unis

L'eau en Californie : plus précieuse que l'or

Prix : 2 euros. Envoi contre cinq timbres à 0,76 euro



Surendettement : être pauvre, ça s'apprend

Un récent rapport de la Banque de France note qu'en moyenne 223 700 personnes sont en permanence englues dans les procédures de surendettement. Les raisons sont pour 41 % d'entre elles des « accidents de la vie », tel un divorce ; mais aussi pour 40 % une perte d'emploi ou la précarité des contrats de travail, bref la guerre que le patronat mène au monde du travail.

Plongeant déjà dans la misère, ces personnes deviennent la cible des poids lourds de la grande distribution et des requins du crédit, qui pratiquent un véritable harcèlement

publicitaire et commercial pour les inciter à prendre des crédits. Ces vautours ciblent des travailleurs dans le besoin en leur faisant miroiter des crédits renouvelables (revolving)

et autres « réserves d'argent » dans lesquelles piocher en apparence facilement, pour finalement mieux les enchaîner à un endettement à des taux usuraires.

L'État autorise les organismes de crédit à prêter plus de 6 000 euros à un taux maximum de 9,21 %, de 3 000 à 6 000 euros au taux maximum de 14,37 %, et, pour les prêts inférieurs à 3 000 euros, les laisse exiger jusqu'à 20,25 % d'intérêt. C'est d'autant plus

scandaleux qu'en ce moment les banques peuvent, de leur côté emprunter de l'argent au taux de 0,05 % à la Banque centrale européenne.

Depuis 2007, plus de 900 000 personnes sont passées par une procédure de surendettement ou y sont encore. Face à cette situation, le gouvernement s'apprête à publier le mois prochain un plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté, dont la presse révèle qu'il mettra en avant des

« points conseil budget », où l'on dispensera aux surendettés une « éducation budgétaire ». Ce qui revient à rejeter sur les pauvres la responsabilité de leur pauvreté.

En résumé : « Dites-nous ce dont vous avez besoin, on vous expliquera comment vous en passer », comme disait Coluche, qui déjà en son temps raillait ce genre de conseils.

Lucien Déroit

Universités : coupe budgétaire en vue

Les universités et autres organismes publics d'enseignement supérieur ne savent toujours pas quel sera leur budget pour l'année 2015. Car le gouvernement envisage de ponctionner leurs fonds de roulement d'au moins 100 millions d'euros.

Le fonds de roulement des universités, de près de 1,5 milliard d'euros au total, sert à financer l'achat de matériel, à remplacer ce qui est vétuste ou hors d'état de fonctionner, ainsi qu'à lancer de nouveaux projets pour l'enseignement et pour la recherche.

Il sert également à financer des emplois temporaires.

Le gouvernement a laissé entendre qu'il imposerait cette nouvelle coupe aux établissements les mieux dotés, à partir de ceux dont le fonds de roulement dépasse 65 jours de dépenses. C'est une

aggravation car il y a à peine un mois, il ne parlait de s'en prendre qu'aux établissements dont ce fonds dépasse 120 jours.

Cette menace vient s'ajouter à une situation financière globalement toujours plus difficile. Le représentant de la conférence des présidents d'universités, organisme pourtant très peu contestataire, a récemment répondu à un journaliste qui lui rappelait que la jeunesse était une priorité affichée du

gouvernement : « Qu'est-ce que ça serait si ce n'était pas une priorité ! Nous accueillons 2 % d'étudiants de plus par an, soit 35 000, mais nos moyens sont bloqués depuis quatre ans. »

Dans plusieurs universités, des recrutements prévus pour remplacer les départs en retraite étaient déjà gelés avant même l'annonce de cette nouvelle restriction. Dans d'autres, des postes d'enseignants temporaires, qui permettent souvent à de

jeunes chercheurs de finir leur thèse, ont été totalement supprimés. Cela a entraîné un certain mécontentement et les personnels et les étudiants les plus touchés se sont un peu mobilisés.

Pour financer sa politique de cadeaux fiscaux au grand patronat, le gouvernement fait les fonds de tiroirs de tous les services publics. Et cela, quelles qu'en soient les conséquences pour l'avenir.

P.R.

Dexia : arnaque sur les collectivités

Jusque dans les années 1980, l'essentiel des emprunts des collectivités locales et des hôpitaux se faisait auprès de la Caisse des dépôts, institution publique, et de sa filiale dédiée, la Caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales (CAECL).

Les lois de décentralisation, à partir de 1983, en transférant aux collectivités locales des quantités croissantes de dépenses, ont augmenté leurs besoins d'emprunts. La CAECL joua donc un rôle de plus en plus important. C'était un marché attirant pour la spéculation. L'État privatisa la CAECL, qui prit alors le nom de Crédit local de France (CLF). Cette banque nouvellement créée se développa rapidement à l'échelle internationale, notamment par une vaste politique de rachats ou de fusions, par exemple avec le Crédit communal de Belgique, avec qui le groupe fusionna en 1996 pour créer la banque Dexia.

À partir de la fin des années 1990, Dexia multiplia les prêts dits toxiques qui s'avèrent très risqués. Elle mit à profit le réseau

de relations de la CAECL et du CLF et abusa de leur réputation pour vendre ces prêts toxiques aux collectivités locales et hôpitaux.

Avec la crise, Dexia, en situation de faillite, a été reprise en partie par l'État français, qui a déboursé plusieurs milliards et mis en place une nouvelle

structure, adossée à la Banque postale. Mais les collectivités locales, les hôpitaux et la population font les frais de cette arnaque à grande échelle. Les actionnaires qui en ont empêché les bénéficiaires, eux, n'ont jamais été inquiétés ou mis à contribution.

N. C.



Les hôpitaux intoxiqués par les banques

L'envolée de la valeur du franc suisse par rapport à l'euro est une catastrophe pour les budgets des hôpitaux publics en

France. En effet, de même que les collectivités locales, les hôpitaux ont contracté il y a quelques années des emprunts toxiques,

notamment auprès de la banque Dexia, qui se montent à 1,5 milliard d'euros.

La banque leur présentait ces prêts comme sûrs et avantageux, car à faibles taux d'intérêt. Mais, pour un certain nombre d'entre eux, ces taux étaient liés à la valeur du franc suisse. C'est ainsi que les intérêts dus et les indemnités à régler pour se délier de ces prêts ont subitement bondi de 500 millions. L'hôpital de Saint-Etienne, par exemple, avait emprunté 263 millions d'euros à Dexia. Il payait déjà 20 millions d'euros d'intérêts chaque année. Le taux d'intérêt

d'un de ses emprunts vient de passer de 10 % à 20 %. Sa dette s'est alourdie de 2,5 millions en quarante-huit heures.

L'État a mis en place un fonds d'aide de 100 millions d'euros pour ces hôpitaux, mais ce fonds est pris sur les crédits qui étaient destinés aux hôpitaux et cela ne se traduira pas par un allègement de leurs charges.

Toutes ces sommes sont autant de moins pour la santé, les soins des patients et les conditions de travail des personnels des hôpitaux. Et c'est autant de récupéré par les banquiers spéculateurs.

Nicolas Carl



Famar – Orléans : quatre jours de grève pour les salaires

Du mardi 17 au vendredi 20 février, les travailleurs de l'usine pharmaceutique Famar, à Orléans, se sont mis en grève pour défendre leur pouvoir d'achat mais aussi pour se faire respecter d'une direction de plus en plus méprisante.

Dans tous les secteurs, bureaux, labos ou production, les quelques miettes accordées par la direction en guise d'augmentation ont provoqué la colère, alors même que les dividendes n'ont pas cessé d'être versés aux patrons. Les travailleurs ont donc été nombreux à répondre à l'appel de trois syndicats, CGT, FO et CFDT. Lors de leurs assemblées générales, ils ont voté massivement la revendication de 60 euros d'augmentation générale pour tous.

La direction n'a pas voulu entendre parler

d'augmentation uniforme. Elle a concédé de maigres augmentations : 100 euros de prime pour les ouvriers et 120 euros de prime pour les techniciens. Si l'augmentation générale est passée de 0,4 à 0,8 % pour les ouvriers, pour les techniciens elle est restée à 0,4 %.

Pour les grévistes, il était hors de question que le travail reprenne sans que la direction s'engage à ne pas imposer d'heures supplémentaires pour rattraper la baisse de la production consécutive à la grève.

Pendant quatre jours,



une bonne ambiance a régné dans les piquets de grève. Cela faisait longtemps que les travailleurs de tous les secteurs n'avaient pas lutté côte à côte. Lors des discussions, chacun a constaté que la course à la productivité a

partout dégradé les conditions de travail, que ce soit en production, dans les labos ou dans les bureaux. Ce fut le cas autour d'une soupe bien chaude préparée par des techniciennes du labo, lors d'une nuit très froide.

Concernant les salaires, le compte n'y est pas, mais les travailleurs sont fiers d'avoir relevé la tête et noué des liens qui seront utiles pour répondre aux prochains mauvais coups du patron.

Correspondant LO

Alpina – Chambéry : les grévistes font reculer la direction

La marque Alpina est sans doute réputée pour ses productions de pâtes savoyardes, mais sûrement pas pour ses conditions de travail et de salaire à l'usine de Chambéry. Aussi l'imminence d'un changement d'organisation et d'horaires, faisant perdre entre 70 et 100 euros à une partie des ouvriers, a été la provocation de trop.

Il y a quelques semaines une première assemblée générale fut organisée en soirée à l'Union locale, suivie d'une pétition pour revendiquer 200 euros d'augmentation. Le patron, ne voulant rien savoir, a alors multiplié les pressions, pensant ainsi éteindre le mécontentement. Une nouvelle assemblée le 10 février a donc décidé la grève.

Celle-ci a débuté le lundi 16 février avec une quarantaine de travailleurs, sur un total de 145 salariés. Les

grévistes sont restés soudés jusqu'au bout, discutant heure par heure de la conduite du mouvement, en particulier quand la direction a commencé à accepter des négociations, auxquelles ont participé des grévistes du rang en plus des délégués syndicaux CGT et CFDT. Les grévistes ont également rapidement popularisé leur grève en allant distribuer un tract dans la zone industrielle, où ils ont reçu un bon accueil. Des délégations de

militants des autres entreprises chambériennes ont également apporté leur soutien matériel et financier.

Finalement, jeudi 19 février, la direction lâchait : 50 euros d'augmentation, soit le double de ce qu'elle avait initialement prévu, l'annulation des changements d'horaires et donc des pertes de salaire, le paiement des jours de carence en cas de maladie, ainsi que sept embauches d'ouvriers.

Même si la direction n'a pas lâché sur le paiement des heures de grève, tous les grévistes en sortent renforcés. Leur cohésion et leur détermination ont fait reculer le patron, et cette solidarité est un gage pour l'avenir.

Correspondant LO

Thales – Brive : les débrayages s'amplifient

Depuis quelques semaines, les négociations salariales sont engagées dans les filiales du groupe Thalès. La direction cherche à imposer des augmentations bien plus faibles que les années précédentes, alors que les profits réalisés n'ont pas cessé de croître depuis plusieurs années.

Les dividendes ont augmenté de 124 % en trois ans. Un acompte de 70 millions d'euros a même déjà été versé fin 2014 au titre des dividendes 2015. Quant au cours de l'action, il a permis aux actionnaires de doubler leur capital en trois ans.

Face à cela, les travailleurs se sont mis en grève et la mobilisation n'a fait que s'amplifier.

Sur le site de Brive, plus d'une centaine de travailleurs, se sont rassemblés plusieurs fois le matin à l'embauche. Malgré le froid glacial, ils ont voté le prolongement des débrayages en cours, ou la reconduction pour les jours suivants, lorsqu'une action était proposée par l'intersyndicale du groupe. Les nouvelles des autres sites en mouvement étaient accueillies joyeusement.

Après une semaine de débrayages, le mouvement s'est encore amplifié dans tout le groupe.

Mardi 17 février, la direction de la filiale Thales communications security, dont dépend Brive, devait recevoir les syndicats pour une dernière réunion de

négociations sur le campus de Gennevilliers, le plus gros établissement du groupe. 600 travailleurs se sont réunis en assemblée générale avant la réunion. L'ambiance était bonne, il y avait beaucoup de jeunes. Les sites qui se sont bien mobilisés la semaine précédente, comme Brive, Brétigny, Laval, Lambersart, ont été applaudis. Puis les travailleurs ont défilé dans le campus en faisant beaucoup de bruit. Ils ont visité l'étage de la direction et envahi la salle de négociations.

La direction a alors lâché quelques concessions : + 0,1 %, une prime de 350 euros, un budget spécifique pour les jeunes. Mais ça ne suffit pas à faire passer la pilule. Le jeudi 19 février, c'est la quasi-totalité des sites du groupe qui ont débrayé.

Pendant les congés scolaires, la mobilisation continue et une nouvelle grande mobilisation de tous les sites est déjà prévue. La direction n'a pas encore réussi à faire passer sa politique salariale, mais elle a réussi à rassembler des travailleurs contre elle.

Correspondant LO



PSA Peugeot Citroën : remettre les pendules à l'heure ?

Le groupe PSA a présenté ses résultats financiers pour 2014 : 905 millions d'euros de bénéfice. C'est une première par rapport aux années précédentes, où le groupe annonçait des pertes et des difficultés. Ses dirigeants ont l'art et la manière de faire dire ce qu'ils veulent aux chiffres.

En même temps, on apprenait que les quatre membres du directoire de PSA s'étaient voté une augmentation de salaire de 86 %. Leur rémunération globale est passée de 3,8 millions d'euros en 2013 à 7,1 en 2014. Et, pour la totalité des dirigeants, elle passe sur la même période de 8,3 à 14,1 millions. On n'est jamais si bien servi que par soi-même.

Aux salariés, PSA propose une prime d'intéressement de 1000 euros, un décalage qui n'est pas passé inaperçu auprès des travailleurs. D'autant plus que cette prime est avant

tout un effet d'annonce car, fixée à 1 094 euros brut, elle intègre les 500 euros déjà programmés en 2014, dont 150 déjà versés en décembre. Avec cette prime, la direction prépare le terrain pour imposer une quatrième année de blocage des salaires, la dernière augmentation générale de 33 euros brut par mois datant de mars 2012.

Avec le plan de compétitivité instauré par PSA en 2013, qui s'est ajouté au blocage des salaires (suppression de primes, baisse de la majoration des heures supplémentaires...), ce sont plusieurs milliers d'euros

qui manquent. Alors, le compte n'y est pas du tout : les 905 millions d'euros de bénéfices déclarés équivalent à 4760 euros par salarié du groupe. Mais c'est beaucoup plus en réalité. Car, les effectifs ont fondu dans les ateliers et les bureaux des différents établissements. L'usine d'Aulnay a fermé. Et, au total, c'est autant de salaires économisés par PSA.

Le blocage des salaires, n'existe pas pour les directeurs, ni pour la famille Peugeot, qui reste l'une des plus riches de France. Il faut mettre fin à ce blocage. PSA en a les moyens et en donne la preuve une fois encore. Les travailleurs, de leur côté, auraient tous ensemble les moyens de les contraindre à payer.

Correspondant LO

Goodyear-Amiens : la haine tenace des patrons

Un an après la fermeture de l'usine Goodyear d'Amiens, le mardi 17 février, neuf délégués de la CGT ont été mis en garde à vue dans le cadre d'une enquête : il leur est reproché d'avoir retenu deux cadres dans l'usine lors de la lutte contre les licenciements.

La direction viole ainsi les accords signés, dans

lesquels elle s'engageait à renoncer à toutes les poursuites relatives à des actes commis lors de la lutte contre le licenciement des 1 200 salariés de l'entreprise.

Le mensonge d'une reprise de l'usine par le groupe Titan enfin évident, les ex-salariés continuent de dénoncer le prétendu motif économique qui

aurait contraint les patrons à licencier et se mobilisent toujours régulièrement à plusieurs centaines pour bloquer la zone industrielle. C'est au contraire un motif de fierté pour les travailleurs, mais cela provoque la rancune des patrons et parfois leurs basses vengeance.

Correspondant LO

Mulhouse : les agents territoriaux dans la rue

Jeudi 19 février, près de 400 agents grévistes de la ville et de la communauté d'agglomération de Mulhouse se sont rassemblés près de la mairie. Ils manifestaient leur refus d'accepter de nouveaux sacrifices au nom de la rigueur budgétaire.

Des agents de différents secteurs étaient présents : agents du nettoyage des rues, éboueurs, personnel des écoles, femmes de ménage, agents administratifs. Certains services ont été fermés momentanément, tels les musées, certaines piscines, bibliothèques et accueils périscolaires. Appelé par les syndicats CGT, FO, CFDT et FAFPT, le rassemblement se tenait en même temps qu'une réunion entre la direction et les représentants syndicaux.

Mi-janvier, lors de la cérémonie des vœux du maire aux agents, les discours

tenus annonçaient la couleur : suite aux baisses de dotation de l'État aux collectivités territoriales, il était question d'un « tsunami budgétaire », avec 22 millions d'économies à faire.

Fin janvier, lors d'une réunion intitulée Agenda social, l'administration a détaillé aux syndicats les mesures en projet. Le personnel ayant six jours de congés supplémentaires par rapport aux 25 jours réglementaires, elle veut soit les supprimer, soit faire travailler 12 minutes de plus par jour. Les départs en retraite ou pour mutation ne

seraient qu'exceptionnellement remplacés. Contrôle accru des horaires, des absences, et poursuite de la réorganisation des services sont aussi au programme.

Ces annonces ont mis en colère de nombreux agents, qui craignent une nouvelle détérioration des conditions de travail. Depuis plusieurs années déjà, les charges de travail n'ont cessé d'augmenter et des départs en retraite n'étaient plus

Faurecia : pour les actionnaires, ça va fort

Les trente-six salariés restants du site Faurecia de Redon, en Ille-et-Vilaine, ont appris début février la fermeture de l'usine et leur licenciement en juin 2015. Cette annonce tombe en même temps que les résultats du groupe : 18,4 milliards d'euros (+4,4%) de chiffre d'affaires en 2014, avec un bénéfice à 186 millions d'euros, en hausse de 89 % !

Dans le même temps, Faurecia copie Peugeot Citroën, son actionnaire majoritaire à 54 %, sur le terrain de la compétitivité. Le 18 février, ses dirigeants ont annoncé par voie de presse qu'ils ont signé avec deux syndicats, la CFDT et la CFE-CGC, un accord au niveau de la branche Échappement, l'une des quatre principales branches du groupe équipementier automobile. C'est la première fois au niveau de toute une branche industrielle. Jusque-là, seuls des accords site par site ont été signés, comme pour les 1 250 travailleurs du site de Flers-Caligny dans l'Orne.

Cette fois-ci, 1 200 travailleurs sont concernés sur sept sites, dont celui de Messei dans l'Orne qui regroupe 150 salariés. En plus de la signature de deux syndicats, le patron a tenu à l'organisation d'un référendum, pour faire valider l'accord par les salariés

eux-mêmes. 55 % d'entre eux, une faible majorité, se sont résolus à le voter. Baptisé pompeusement Plan de relance industrielle, il se traduit par le gel des salaires, la suppression de la prime d'intéressement en 2015 puis sa réduction en 2016 et 2017, la suppression d'un jour de congé d'ancienneté et le remplacement d'un départ en retraite sur trois. Cela fait dire aux syndicats signataires que l'entreprise embauche, alors que les effectifs vont continuer à baisser et la charge de travail sur chaque salarié à s'aggraver. Car, en retour, le patron entend bien produire encore plus avec encore moins de salariés et engranger toujours plus de profits.

Il est nécessaire et vital de préserver l'emploi et les salaires des travailleurs, pas la richesse des actionnaires.

Correspondant LO



systematiquement remplacés. Pour combler le manque d'effectifs et de moyens, il est question de faire travailler plus, d'accroître la polyvalence et la mobilité, pour redéployer le personnel en fonction des besoins. Ce sont aussi les services publics rendus aux habitants qui risquent d'en souffrir, alors que Mulhouse est une ville populaire, largement frappée par le chômage et la pauvreté.

Comme le gouvernement, le maire UMP de la ville, Rottner, et le président d'agglomération, Bockel (UDI), n'ont d'autre politique que de faire payer la crise aux travailleurs. Face à cette préparation de mauvais coups, les agents territoriaux de Mulhouse ont montré en manifestant qu'ils n'entendaient pas se laisser faire.

Correspondant LO

CAF de la Gironde : accueil au rabais

Au siège de la Caisse d'allocations familiales de Gironde à Bordeaux, sous prétexte de désengorger l'accueil, la direction, suivant les directives nationales, a décidé de n'accueillir désormais les allocataires que sur rendez-vous pris au préalable par téléphone ou par Internet.

Dans le hall d'entrée de la CAF, en préaccueil, des agents embauchés en contrat à durée déterminée pour cinq mois et 29 jours (à partir de six mois, ils devraient être embauchés en CDI) sont chargés de refouler ceux qui tenteraient de se présenter directement. On peut imaginer la réaction des allocataires priés de retourner chez eux, alors qu'ils ont parfois un besoin urgent d'une aide.

Il y a quelques semaines, l'accueil du siège de la CAF de la Gironde recevait 800 personnes quotidiennement, avec des pointes certaines journées jusqu'à 1 300. Parfois des assurés s'énermaient, lassés d'attendre leur tour pendant des heures. Une employée avait même été agressée, il y a quelques mois, par une personne excédée. Cela avait provoqué un mouvement des employés pendant plusieurs jours contre la dégradation de leurs conditions de travail.

Avec l'accueil par rendez-vous, le siège de la CAF Gironde ne reçoit plus que 250 personnes par jour au lieu de 800. Il n'y a plus d'attente à l'accueil, mais les 550 personnes qui, auparavant, auraient pu espérer leur tour attendent chez elles, exclusivement après avoir pris rendez-vous, au moins pendant 48 heures. Le temps prévu pour débrouiller le cas de chaque allocataire accueilli est d'un quart d'heure. À la moindre difficulté, il s'en suivra fatalement un embouteillage. La direction a parfaitement conscience

que cette durée n'est pas suffisante et a prévu un agent régulateur pour prendre en charge un éventuel impatient. Mais elle veut que cette intervention reste discrète, pour ne pas encourager les réactions intempestives.

D'ici fin 2015, ce dispositif va être étendu à d'autres lieux d'accueil en Gironde. Par exemple, le site du centre-ville de Bordeaux pouvait recevoir 250 personnes, parfois 350 ou plus. Dans quelques semaines, sa capacité d'accueil ne sera plus que d'une cinquantaine d'allocataires par jour.

Laurence Rossignol, la secrétaire d'État en charge de la Famille, a été reçue récemment par un comité composé seulement d'agents de direction, de cadres et de très peu d'employés, sans que le personnel en soit prévenu. Elle a interrogé quelques allocataires sur la qualité du nouvel accueil : tous étaient contents. Le contraire aurait été étonnant, puisque le principe est de ne recevoir que ceux dont on peut s'occuper. Les autres, s'ils sont mécontents, le sont chez eux.

Les organisations syndicales ont dû faire le forcing pour exprimer à la secrétaire d'État leur sentiment sur la misère grandissante de la CAF. La situation n'est pas près de s'améliorer. Au lieu d'embauches, une nouvelle réduction d'effectifs d'une quarantaine de postes est prévue.

Correspondant LO



Arféo-Buroform - Valdivienne : des cadeaux pour les patrons... la facture pour les ouvriers

Entreprise de fabrication de mobilier de bureau, localisée en milieu rural, à l'est de Poitiers, et en Mayenne, à Château-Gontier, Buroform a été liquidée en janvier 2015.

L'entreprise a connu pas moins de trois repreneurs en quatre ans avec, à chaque fois, des suppressions de postes. Après la défaillance du dernier d'entre eux, une majorité des travailleurs avaient monté une Scop (coopérative ouvrière de production) avec des effectifs passés de 312 à 211 salariés.

Les aides publiques aux patrons, présentées par les différents responsables politiques comme les sauveurs des emplois, n'ont pas cessé. Ainsi en 2010 Oséo, organisme de financement des entreprises, détenu majoritairement par l'État, a racheté les bâtiments situés près de Poitiers pour 3,2 millions d'euros, soit probablement le quadruple de leur valeur réelle, au premier repreneur qui possédait l'usine depuis décembre 2008. Ce margoulin - bien connu des tribunaux de commerce pour faire son marché parmi les entreprises en difficulté - après avoir exercé un chantage à l'emploi est

devenu locataire des bâtiments auprès d'Oséo sous la forme d'un crédit-bail... avant de rapidement céder l'affaire pour une bouchée de pain, en septembre 2010.

Le second patron, quant à lui, n'a versé aucun loyer durant ses onze mois de présence. Puis, en juillet 2011, un troisième repreneur, Arféo, filiale d'une holding, a négocié auprès de la BPI (Banque publique d'investissement, ayant succédé à Oséo) la poursuite de l'exonération de loyer pour deux ans supplémentaires. L'entreprise perçut également, de la part du conseil régional présidé alors par Ségolène Royal, 250 000 euros au minimum pour un plan de formation, dont les ouvriers ne virent jamais la couleur. C'est enfin en janvier 2013, face à une nouvelle menace de liquidation, qu'une majorité des travailleurs ont décidé de reprendre l'usine en Scop.

Celle-ci a dû faire face à d'importants investissements en matériel, que les patrons n'avaient jamais

faits, bien des machines étant obsolètes, et a donc mis la clef sous la porte en ce mois de janvier, par manque de liquidités. Cependant, durant les deux années d'exercice en Scop, les travailleurs ont versé 250 000 euros de remboursement à la BPI, les seuls loyers encaissés par la banque publique depuis son rachat des bâtiments. Le prêt d'honneur, d'un montant de 2 500 euros, accordé par le conseil général à chaque coopérateur pour monter le projet, est toujours remboursé par ces derniers qui, aujourd'hui, ont perdu leur emploi.

Devant les médias, les politiciens font mine de vilipender l'attitude de certains patrons, ou même, telle Ségolène Royal, d'affirmer haut et fort que, dans sa région, les entreprises aidées qui suppriment des postes se voient réclamer des comptes. Il n'en est rien. Les pseudo-repreneurs passés à la tête de Buroform n'ont jamais été inquiétés, même en paroles. Les travailleurs de cette entreprise, par contre, ont remboursé durant l'activité de la Scop, et remboursent encore, les aides publiques.

Correspondant LO

Ascométal : l'escroquerie patronale contre les retraites

Ces derniers mois, les dirigeants de Sparkling Industrie ont repris Ascométal (acières spéciaux), qui emploie 1 900 salariés sur plusieurs sites en France. Ils n'ont payé pour cela que 100 000 euros, même pas le prix d'une maison.

Ils ont depuis supprimé

le système de retraite supplémentaire - financé par l'entreprise depuis son appartenance à Usinor et Sacilor - qui représentait en moyenne 150 euros pour les retraités.

Un des deux patrons de Sparkling Industrie est Guy Dollé, l'ancien PDG d'Arcelor. Lors de l'achat

d'Arcelor par Mittal, il se présentait comme un « ingénieur social » opposé au requin mondialiste appuyé par la finance.

En fait, comme le montre le comportement de Sparkling Industrie, rien ne les différencie : les profits d'abord !

Correspondant LO

Conseil régional Rhône-Alpes : les entreprises toujours chouchoutées

Le conseil régional Rhône-Alpes, dirigé par le Parti socialiste, vient de rejeter une (modeste) demande de diminution des subventions aux pôles de compétitivité, déposée par le Front de gauche et votée aussi par Europe écologie.

Sous le prétexte de ne plus faire grossir sa dette, l'État a supprimé en 2014 ses aides aux pôles de

compétitivité, diminuant de 39 millions d'euros sa dotation à la région à cet effet. Très justement, l'amendement du Front de gauche rappelait que c'était environ 2 milliards d'euros qui en 2014, en tant que CICE (crédit impôt compétitivité emploi) et CIR (crédit impôt recherche) étaient allés grossir les caisses des entreprises de Rhône-Alpes.

Celles-ci ne seraient pas sur la paille si le conseil régional supprimait ces injections d'argent.

L'assistanat à des entreprises gloutonnes et qui continuent à réduire leurs effectifs, comme Sanofi, Renault Trucks, Arkéma, Solvay, devrait cesser. Mais les responsables socialistes ont des maîtres à servir.

Correspondant LO

Marseille : mobilisés pour défendre leur dû

Le 18 février, plus de 300 salariés de l'Assistance publique des hôpitaux de Marseille (APHM) envahissaient le comité technique d'établissement avec les syndicats. Il s'agissait d'empêcher le vote de la suppression du reliquat, autour de 200 euros pour chaque agent.

Ce reliquat est constitué par l'argent que la direction retire de la prime annuelle pour chaque absence. Elle retire en effet un cent-quarantième de la prime par jour d'absence. Pour les 12 000 travailleurs de l'APHM cela constitue une cagnotte, en principe redistribuée à tous en avril en tant que reliquat de prime.

C'est la deuxième fois que la direction tente de faire main basse sur cette somme : il y a deux ans déjà, elle avait dû remballer son projet devant la colère des agents. Ceux-ci sont d'autant plus en colère que les conditions de travail se sont brutalement dégradées, avec une réorganisation complète de l'APHM comportant de nombreux regroupements de services, avec déménagement, changement d'hôpitaux, fermetures de lits, suppression de postes à marche forcée.

Le directeur général adjoint qui présidait le CTE s'est dit impuissant à répondre, en l'absence du directeur général malheureusement à l'extérieur. Les agents, après avoir quitté la

réunion, ont décidé d'envahir à nouveau la salle du conseil et de ne pas bouger tant qu'ils ne verraient pas le directeur général.

Quelques instants plus tard le directeur général fit son apparition, sous des applaudissements moqueurs. Il s'adressa aux agents de façon très agressive, les accusant d'être les champions de l'absentéisme, et même les premiers en comparaison avec de nombreux hôpitaux publics, disant aussi que cela ne pouvait plus durer et qu'il est décidé à régler le problème.

Choqués par ce discours les salariés ont laissé éclater leur colère. Certains prenaient la parole pour dénoncer leurs conditions de travail, comment ils se détruisaient la santé tous les jours dans leur travail, leur impuissance à faire face à la surcharge de travail qui ne cesse de croître. Une salariée demandait même directement au patron si son salaire aussi allait être touché. Un syndicaliste dénonçait les sommes exorbitantes que l'APHM avait dépensées pour construire le nouveau bâtiment de la



Timone. Il rappelait comment la direction mettait sans arrêt en avant la dette de l'APHM, et qu'en réalité c'est cela qu'elle fait maintenant payer aux agents. Enfin tout le monde se mit à crier en chœur «Retrait, retrait» pour faire retirer le projet.

Le directeur tenta de négocier, mais les agents voulaient l'entendre dire mot pour mot «Je retire le projet du reliquat», ce qu'il fut contraint de faire sous un tonnerre d'applaudissements.

Beaucoup manifestaient pour la première fois à la direction générale. Il n'y a que comme cela, en agissant nombreux, que les salariés peuvent se faire entendre. Il faudra rester vigilants et être prêts à remettre ça, car les attaques contre les salaires et les conditions de travail sont incessantes.

Correspondant LO

Le Vinatier - Bron : urgent de débloquent des moyens

Judi 12 février, à l'appel des syndicats, près de 200 personnes venues des hôpitaux psychiatriques de la région lyonnaise ont manifesté devant l'Agence régionale de santé (ARS) puis jusqu'à la préfecture.

Cette manifestation faisait suite à la violente agression d'un infirmier à l'hôpital du Vinatier, le 28 janvier. Choqués mais déterminés, plus de 150 hospitaliers s'étaient rassemblés le lendemain de l'agression pour réclamer, auprès du directeur de l'hôpital, des moyens pour soigner mais aussi pour assurer la sécurité du personnel et des patients. Ce n'était pas des mots en l'air, puisque deux malades se sont suicidés dans les jours qui ont suivi. La panne du système d'appel d'urgence a été pointée du doigt.

Le directeur avait répondu par mail que «l'heure était aux... économies et qu'il était donc impossible de rouvrir 30 lits qui avaient été fermés les années précédentes et d'embaucher du personnel» pour faire face à l'afflux de patients et désengorger le service médical d'accueil. Certains lui ont fait remarquer que les violences ne sont pas le fait du hasard et que les trois millions d'euros qui ont été économisés sur le dos du personnel et des patients l'an dernier y ont contribué.

Bien sûr, ni l'ARS ni la préfecture n'ont proposé de solution. Ce n'est pas étonnant puisque ce sont eux qui, en tant que représentants du gouvernement, sont responsables de la politique d'austérité menée depuis des années dans les hôpitaux publics, et en particulier en psychiatrie. Les manifestants ont tenu à dire qu'il y en a assez des

coups budgétaires et qu'ils refusent le plan d'austérité de trois milliards annoncé dans les années qui viennent. En plus de moyens et de l'embauche de soignants en nombre suffisant pour soigner dans de bonnes conditions, ils réclament un dispositif d'urgence fiable permettant de faire face rapidement aux situations critiques.

Pour obliger le gouvernement à entendre ces revendications, la CGT de la santé a appelé, le lundi 16 février, à un débrayage dans tous les hôpitaux psychiatriques de France. Car ce qui s'est passé au Vinatier peut avoir lieu n'importe où.

Au Vinatier, une cinquantaine d'hospitaliers ont répondu à l'appel et sont montés à la direction, qui leur a annoncé qu'un nouveau système d'appel d'urgence est à l'étude. Tout le monde s'est quitté content conscient que, sans mobilisation, rien n'aurait été obtenu. Et beaucoup savent que, pour travailler et soigner dans de bonnes conditions, il faudra obliger le gouvernement à débloquent de réels moyens.

Suite aux attentats de début janvier, ce dernier l'a fait pour l'armée, en décidant de repousser les suppressions de personnel prévues. Il peut donc le faire aussi pour la santé. Il en a largement les moyens. Pour cela, il lui suffirait de consacrer une infime partie des milliards qu'il distribue au patronat.

Correspondant LO

Un étage réservé aux riches dans les hôpitaux publics ?

Un rapport commandé par Marisol Touraine, ministre de la Santé, et Laurent Fabius, ministre des Affaires étrangères, envisage de généraliser à l'ensemble de l'hôpital public ce qui avait été fait en mai dernier par l'hôpital Ambroise-Paré, dans les Hauts-de-Seine. Neuf chambres y avaient été «privatisées» pendant six jours, spécialement meublées, dotées de douches supplémentaires et d'équipements de confort et de luxe, pour accueillir un riche Saoudien et sa suite.

En effet, dit ce rapport, les riches «sont des gens particulièrement fragiles, ils ont besoin d'être accueillis directement à l'aéroport». Pour l'instant,

l'hôpital public n'offre à ces patients que des conditions d'accueil «le plus souvent spartiates», dans des locaux parfois prestigieux mais vétustes. Il serait donc prévu de créer des structures particulières, susceptibles de les accueillir dans des conditions de confort équivalent à celles des grands hôtels internationaux, avec des services particuliers, du personnel parlant au moins anglais, et une cuisine adaptée à leur origine.

Pour pouvoir se vendre, sur ce marché en expansion de l'hospitalisation de luxe, le rapport préconise que les équipes médicales puissent être autorisées à faire de la publicité, à

créer une filiale commerciale et, pourquoi pas, une marque. Tout cela sous prétexte de faire rentrer de l'argent dans les caisses de l'hôpital public et bien sûr, prétend le rapport, de créer des emplois.

On pourrait donc voir demain, dans un certain nombre d'hôpitaux publics, des services réservés, luxueux, suréquipés, ayant un personnel spécifique... quelques étages au-dessus des Urgences surchargées de travail et manquant de lits. Faudrait-il alors embaucher des vigiles pour empêcher les patients bas de gamme de grimper les étages pour exiger des comptes ?

Antoine Ferrer

Alstom - Saint-Ouen : l'amiante en procès

Le 17 février se tenait au tribunal des prud'hommes de Bobigny le procès opposant 58 anciens travailleurs de l'Alstom Saint-Ouen, presque tous présents, à la direction de l'usine. Le motif de leur plainte était le préjudice d'anxiété dû à l'exposition à l'amiante.

Le conflit remonte à 1996, quand ils ont appris le décès d'un camarade des suites d'un cancer du poumon dû à l'amiante. Dès cette époque, un comité de défense des travailleurs contre les dangers de l'amiante avait été mis en place, avec le soutien de la CGT, de la CFDT de l'usine et de l'Andeva, l'Association nationale de défense des victimes de l'amiante. La lutte pour faire cesser l'utilisation de l'amiante à l'usine et pour le retirer des installations a été longue. À toutes les étapes, cela s'est traduit par un bras de fer avec la direction, dans l'usine, devant les tribunaux, pour faire reconnaître les maladies professionnelles, obtenir des fiches d'exposition, etc. Il a fallu plusieurs procès pour qu'enfin, en 2011, l'usine soit classée comme site amianté, ce qui a permis à certains travailleurs de partir en préretraite amiante.

Mais les fiches d'exposition ou la préretraite ne peuvent pas éliminer

le risque de déclarer une maladie due à l'inhalation pendant des années du poison que la direction leur a fait respirer. Cela n'a donc pas empêché la mort ou la maladie de plusieurs travailleurs. La plainte pour anxiété a pour but d'obtenir réparation de la crainte de développer une maladie, ce qui se traduit pour certains par un état dépressif, la peur de l'avenir...

La plaidoirie de l'avocate de l'Alstom a été surréaliste. Elle a argué que l'usine datait de 1920, qu'elle avait changé de nom au gré des fusions, ventes, ou simplement de sigle, mais pourtant pas de production. Donc, selon elle, demander à l'Alstom de fournir des documents remontant à trente ans ou plus était impossible. Mais, dans la foulée, elle a précisé que le problème de l'amiante avait été soulevé en CHS dès 1977 - là, elle a trouvé des documents ! - et donc... que les salariés étaient bien au courant : ils auraient donc dû se réveiller plus tôt et ne pas



attendre 2013 pour porter plainte !

Dans un procès-verbal de CHS plus récent, on a trouvé la réponse savoureuse d'un médecin du travail répondant en gros : pas de problème avec l'amiante utilisé dans l'usine, elle est dépoussiérée ! Autre perle de la direction : un

ingénieur-sécurité, surnommé « le pharmacien » et déjà célèbre par la phrase : « Le pyralène, j'en boirais », a osé affirmer : « Pourquoi des protections ? N'avez-vous pas assez des poils dans le nez et dans les oreilles pour filtrer bruits et poussières ? »

Que la direction n'ait pas d'arguments pour sa

défense, cela n'a étonné personne, mais un tel cynisme a écœuré tout le monde. Le verdict doit être rendu le 12 mai prochain. Quel qu'il soit, même si l'usine est aujourd'hui fermée, la solidarité entre les travailleurs, elle, reste ouverte.

Correspondant LO

Basse-Normandie : facteurs mobilisés

Depuis plusieurs semaines, la direction de La Poste a annoncé dans ses réorganisations en cours l'obligation pour les facteurs d'avoir une coupure le midi. Cette nouvelle organisation de la journée ne passe pas chez les facteurs.

La direction de La Poste prévoit une coupure méridienne de 45 minutes qui remplacerait la pause actuelle de 20 minutes. Seulement, cette nouvelle coupure ne serait plus comptée dans le temps de travail et la journée s'en

trouverait forcément rallongée ; les tournées aussi. Rien qu'avec cette économie, la direction nationale de La Poste pense réduire de 1500 emplois les effectifs au niveau national.

Ce projet devait être appliqué en Basse-Normandie, manifestation dans tous les bureaux, d'ici 2017. Mardi 24 février, une journée de grève était prévue à l'appel des syndicats. Dans les trois départements, la Manche, l'Orne et le Calvados, la grève a été très bien suivie : plus d'une

tournée sur deux n'a pas été faite, près de 1250 grévistes en tout. 550 facteurs, venus parfois de très loin, se sont retrouvés à la manifestation régionale à Caen. C'était du jamais-vu.

C'est une première réaction qui a fait plaisir à tous les participants. Des assemblées sont prévues localement pour discuter de la suite mais, d'ores et déjà, s'être comptés si nombreux est un encouragement à ne pas se laisser faire.

Correspondant LO

QUI SOMMES-NOUS ?

Lutte Ouvrière

Union communiste (trotskyste), membre de l'Union communiste internationaliste

L'Union Communiste trotskyste qui publie *Lutte Ouvrière*, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité. Celle-ci est menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle, dont la division en classes sociales repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est éditée par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone: 01 48 10 86 20 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1^{er} janvier 1970 - Gérant: Michel Rodinson. Associés: René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction: Michel Rodinson. - Tirage: 12 000 exemplaires. Impression: Rotos-Presses Numeris, 36, boulevard Robert-Schumann 93190 Livry-Gargan. - Commission paritaire des publications n° 1019 C 85576 - ISSN 0024-7650 - Distribué par les MLP (Messageries lyonnaises de presse) - Dépôt légal février 2015.

Lutte Ouvrière c/o Éditions d'Avron, 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Île-de-France) c/o Éditions d'Avron, 155, avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin. Téléphone: 01 48 10 86 20 - Télécopie: 01 48 10 86 26

Versez à la souscription de Lutte Ouvrière

Pour financer ses activités dans la période qui vient, Lutte Ouvrière ne peut compter que sur ses militants, ses sympathisants, sur tous ceux qui partagent avec nous la conviction qu'il faut mettre fin à l'organisation sociale actuelle basée sur l'exploitation, le profit privé et la concurrence. C'est à eux que nous faisons appel aujourd'hui pour verser à notre souscription.

Merci d'adresser vos dons par chèque libellé à l'ordre de: Association de financement du parti Lutte Ouvrière, en les envoyant à l'adresse

suivante: Lutte Ouvrière, BP 233, 75865 Paris Cedex 18.

Merci aussi de nous indiquer lisiblement vos nom, prénom et adresse pour nous permettre l'envoi du reçu fiscal auquel ce don donnera droit. En effet, les dons à un parti politique, plafonnés par la loi à 7500 € par an, donnent droit à une réduction d'impôt par la proportion de 66 % de ce don et dans la limite de 20 % du revenu imposable. Ainsi un don de 300 € donnera droit à une réduction d'impôt de 200 €, à

condition que l'impôt sur le revenu dépasse cette somme.

L'association de financement du parti Lutte Ouvrière a été agréée le 30 novembre 2009. Elle est seule habilitée à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7500 € par an. Tout don supérieur à 150 € doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.



Bulletin d'abonnement

Je souhaite m'abonner à Lutte Ouvrière Lutte de classe
 Nom Prénom
 Adresse
 Code Postal Ville

Ci-joint la somme de :
 Chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière ou virement postal : CCP 26 274 60 R Paris
 à adresser à LUTTE OUVRIÈRE, BP 233, 75865 PARIS Cedex 18

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de classe
	6 mois	Un an	Un an
Destination			
France, Outre-mer	20 €	40 €	15 €
Outre-mer avion	28 €	56 €	17 €
Union européenne de l'Ouest, Suisse	38 €	76 €	21 €
Reste de l'Europe	35 €	70 €	20 €
Amérique du Nord, Proche et Moyen Orient, Asie	42 €	84 €	22 €
Afrique, Amérique centrale et du Sud, Océanie	46 €	91 €	24 €

Envoi sous pli fermé : tarifs sur demande.

Sur internet

www.lutte-ouvriere.org
 www.union-communiste.org
 contact@lutte-ouvriere.org

Vidéos

www.lutte-ouvriere.org/multimedia
Pour les malvoyants
 www.lutte-ouvriere-audio.org

Maroc: le droit à l'avortement est à conquérir

Une émission d'*Envoyé spécial* sur les avortements clandestins au Maroc a été diffusée sur France 2 en décembre. Après cela, le gynécologue Chafik Chraïbi, responsable de la maternité du CHU de Rabat, qui accueille les femmes en détresse et principal interviewé du reportage, a été limogé du poste qu'il occupait depuis trente-quatre ans. Le ministère de la Santé a prétexté que les journalistes n'auraient pas eu les autorisations nécessaires.

L'avortement est interdit au Maroc, sauf pour préserver la santé ou la vie de la mère, mais il doit alors être pratiqué par un médecin avec l'accord du conjoint, ou à défaut celui d'un médecin-chef. Cela reste très subjectif, et rend l'avortement difficile d'accès pour nombre de femmes. Les avortements

clandestins continuent donc, les amendes et peines de prison, de quelques mois à cinq ans, menaçant à tout moment.

Le roi et le gouvernement islamiste n'ont pas apprécié que la situation des femmes marocaines se trouve exposée aux yeux de millions de spectateurs, en France et dans le monde.

Dans le reportage, en effet, on pouvait voir des mères célibataires voilées, complètement perdues, blessées physiquement et moralement, ne sachant que faire de leur bébé, allant parfois jusqu'à l'abandon faute d'autre solution. La peur dominait, peur du qu'en-dira-t-on, de la colère du père ou des frères, peur de ne plus pouvoir se marier du fait d'être devenue fille-mère.

Le professeur Chraïbi tente d'aider ces femmes, depuis des dizaines d'années, et est responsable d'une association, AMLAC, qui se bat pour la légalisation de l'avortement, afin qu'aucune femme ne risque plus sa vie en

avortant. Selon cette association, il y aurait au Maroc 600 à 800 avortements par jour, et beaucoup de décès de femmes du fait des complications. Des femmes n'hésitent pas à introduire toutes sortes d'objets ou de liquides corrosifs dans l'utérus pour se débarrasser du fœtus et meurent ensuite de septicémie.

Officiellement, la contraception existe au Maroc. Mais, même si la pilule est utilisée, 40 % des femmes n'y ont pas accès, selon les chiffres officiels. Depuis quelques années, plusieurs médecins et assistantes ont été condamnés, y compris à des peines de prison ferme, pour avoir pratiqué des avortements clandestins.

Le Premier ministre islamiste, Benkirane, avait en 2012 parlé d'assouplir la loi, pour finalement revenir sur cette annonce, au mépris de l'espoir suscité chez les femmes.

Le professeur Chraïbi, continue d'exercer, soutenu par des confrères et des associations des droits de l'homme. Une pétition est en ligne pour qu'il retrouve son poste et pour que le droit des femmes à disposer de leur corps soit reconnu. Même si depuis plusieurs années la pilule du lendemain et du surlendemain sont en vente dans les pharmacies marocaines, l'avortement doit être légalisé.

Malika Farès

Afrique : le capitalisme entretient la pauvreté et la maladie

Le magazine télévisé *Envoyé spécial* a consacré récemment un reportage à une maladie disparue d'Europe et d'Amérique du Nord depuis le début du 20^e siècle, mais qui sévit encore aujourd'hui dans les zones rurales pauvres, particulièrement en Afrique de l'Ouest et en

Inde: le noma.

Connu depuis l'antiquité, le noma est une nécrose foudroyante qui se développe dans la bouche et ravage atrocement le visage. Il frappe principalement les jeunes enfants souffrant de malnutrition et du manque d'eau potable. Sans traitement, le taux

de mortalité atteint 90 %. Ceux qui survivent sont défigurés et ne peuvent plus se nourrir ni parler ni respirer normalement.

500 000 enfants seraient touchés chaque année dans le monde, soit près de 1 400 par jour. Pourtant, cette maladie est facile à endiguer, si elle est

détectée et prise en charge à temps. À l'apparition des premières lésions, il suffit aux médecins d'administrer des antibiotiques, de réhydrater le malade, de lui fournir un apport nutritionnel adéquat, et de nettoyer chaque jour les lésions orales avec un antiseptique.

La maladie est connue, son traitement aussi. Ce qui tue à grand ou à petit feu les enfants touchés, c'est cette organisation sociale démente, qui prive des centaines de millions d'humains d'eau potable, de nourriture et de soins médicaux élémentaires.

Julie Lemée

American sniper: La fabrique des assassins

American Sniper, le dernier film de Clint Eastwood, vient de sortir dans les salles. Dans ce film plus qu'ambigu, plébiscité par le public patriotique aux États-Unis, le réalisateur s'est inspiré d'un personnage réel: Chris Kyle, engagé volontaire pour la guerre en Irak, devenu tireur d'élite des Navy Seals, l'unité d'élite de l'armée américaine, où il est surnommé « la Légende » pour le nombre énorme de ses victimes.

Rendu presque sympathique dans le film, il était en fait un chrétien intégriste, devenu sous l'uniforme un tueur en série, se vantant d'avoir tué plus de 250 personnes. Dans son autobiographie parue après son retour à la vie civile, il se présente comme un « croisé de Dieu »,

regrettant de ne pas avoir tué encore plus d'Irakiens, qualifiés de « sauvages ». Il s'est vanté aussi d'avoir assassiné trente « pilleurs » à l'aide de son fusil à lunette, lors du cyclone Katryna à la Nouvelle-Orléans, en 2005.

C'est ce type de monstre que fabriquent les guerres de l'impérialisme, des

monstres qui parfois se retournent contre leurs propres camarades ou contre la population. Chris Kyle lui-même a en effet été assassiné dans un stand de tir en février 2013 par un autre marine, Eddy Ray Routh, soigné pour stress post-traumatique et qui avait menacé auparavant de tuer toute sa famille. Le lancement du film correspond au début du procès de ce dernier.

Il y a ceux qui deviennent des tueurs assumés, et il y a les autres, bien plus nombreux, que la guerre a détruits. En avril de l'an dernier, un article du *New York Times* affirmait que plus d'un tiers des 2,6 millions d'anciens combattants américains souffraient de stress post-traumatiques, aux conséquences plus ou moins dévastatrices. Il affirmait qu'en moyenne 22 vétérans se suicidaient chaque jour. C'est-à-dire plus de morts que sur les théâtres d'opération en Afghanistan à la même période.

La guerre menée par les États-Unis a détruit l'Irak. Mais elle détruit aussi ceux qui l'ont faite.

Antoine Ferrer

Total : pour quelques dollars de plus...

Le 12 février dernier, le PDG de Total, Patrick Pouyanné, a annoncé la suppression de 2 000 postes en 2015 qui permettront, a-t-il déclaré avec cynisme, 200 millions de dollars d'économies. Les effectifs de la raffinerie de Lindsey en Grande-Bretagne devraient tomber de 580 à 400 salariés. Deux raffineries françaises, dont celle de La Mède dans les Bouches-du-Rhône, devaient également être touchées par des suppressions de postes.

Le PDG justifie ces décisions par la forte baisse du prix du baril de pétrole, qui est passé de 115 dollars à 55 dollars. Ce « choc pétrolier » pourrait donc provoquer une érosion des marges de bénéfices. Aussi le PDG a-t-il annoncé qu'il faudrait réduire de 40 dollars le coût de production du baril de pétrole car, bien évidemment, il n'est pas question pour les actionnaires de voir leur profit diminuer, même faiblement. Ils n'envoient donc que de s'attaquer aux salaires et à l'emploi.

Cette multinationale, la quatrième

major mondiale, affiche depuis des années des bénéfices au-dessus de 10 milliards d'euros. En 2008, année record, le groupe avait engrangé 13,9 milliards d'euros de bénéfices. En 2012, ils étaient de 12,3 milliards d'euros. Ils ont certes baissé durant les deux dernières années mais, pour 2014, ils s'élèvent encore à 11,3 milliards d'euros. Ces milliards accumulés par les actionnaires depuis des années pourraient largement permettre d'éponger une chute du prix de vente du pétrole, aussi importante soit-elle.

Aline Rétesse



Sniper américain en Irak

TOTAL: ENCORE DES DIVIDENDES AUX ACTIONNAIRES

